

N° 59  
JANVIER 2017

**Unifa**

L'UNION DES ARCHITECTES

# PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

**47<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES :**  
compte rendu

- **CAHIER SPÉCIAL : PACA**
- **L'architecte cotraitant**
- **Que faut-il retenir de la Loi Travail ?**





### SEINE ECOPOLIS (76)

- **Maître d'ouvrage** : Métropole Rouen Normandie
- **Architecte** : Bureau 112 et O2 Architecture
- **Bureau d'études thermiques** : Albédo et Elithis
- **Livraison** : mars 2014
- **Surface utile** : 1 500 m<sup>2</sup>

La ligne directrice était de réduire au maximum les besoins en chaleur l'hiver et de ne pas climatiser l'été. Objectifs réussis pour cette opération !

## 1<sup>ER</sup> IMMEUBLE MIXTE DE BUREAUX ET ATELIERS LABELLISÉ PASSIVHAUS

### Quelles solutions énergétiques ont été retenues pour ce bâtiment ?

Après avoir traité le bâti (murs béton double peau intégrant 20 cm de polystyrène ou 24 cm de chanvre/lin, perméabilité de n50 Pa  $\leq$  0,6 vol/h, double et triple vitrage...), le choix s'est porté vers une solution de chauffage simple : une chaudière à condensation de 100 kW pour maîtriser les charges et assurer le confort des occupants.

### Quel est le niveau de performance de cette opération ?

L'immeuble a été labellisé PassivHaus grâce à ses performances thermiques mais respecte également les 14 cibles de la démarche HQE (sans demande de label) pour optimiser d'autres aspects tels que le confort acoustique ou olfactif.

**CEGIBAT**  
L'expertise efficacité énergétique de GRDF

Contact : [igor.rapenzau@grdf.fr](mailto:igor.rapenzau@grdf.fr)  
GRDF Cegibat  
[www.cegibat.grdf.fr](http://www.cegibat.grdf.fr)

# 2017, ANNÉE POLITIQUE !

Déjà la fin de l'année 2016, avec son lot d'actualités, diverses et très riches – parfois dramatiques, qui s'ajoutent à nos émotions, mais ne doivent pas altérer notre détermination.

Et pour notre profession : 7 juillet, la promulgation de la loi LCAP ; 7 octobre, le congrès de Biarritz, la conférence de Patrick Bloche, la présence de la ministre Emmanuelle Cosse, la forte représentation du ministère de la Culture... Un grand congrès, de nombreux participants et un record de congressistes non syndiqués. 7 novembre, la dépose au ministère du Travail de notre dossier de représentativité. Nous pourrions agir pour les architectes grâce au nombre de nos adhérents... Merci à ceux qui l'ont déjà compris, bienvenue à ceux qui vont nous rejoindre.

Et dès maintenant, la préparation des élections 2017, de toutes les élections de 2017...

Quels sont les chantiers prioritaires ? Quelle anticipation sur l'avenir ?

- tout d'abord, **l'affirmation et la défense de l'indépendance de notre métier**,
- par notre mobilisation sur la suite de la loi LCAP,
- la finalisation du dispositif d'enregistrement des permis de construire,
- le renforcement de notre représentativité,
- une formation initiale solide, une formation permanente régénératrice, l'anticipation de l'évolution du métier,
- une meilleure visibilité de l'Unsa,

- une responsabilité professionnelle mieux définie permettant d'intervenir auprès de tous,
- l'organisation des réseaux internes et externes et le BIM,
- une présence affirmée de l'architecte dans le domaine de l'urbanisme,
- une stratégie d'influence pour les élections de 2017,
- l'émergence d'idées, le développement de projets constructifs et innovants venant de tous.

Que chacun contribue à réussir 2017. À nous de piloter les actions et de vous en donner les moyens. À vous, par chacune de vos actions, de bâtir avec nous ce projet d'équipe.

2017 associera nos forces. L'Unsa est notre œuvre collective. Je vous souhaite une très bonne année à tous !

**Régis Chaumont,**  
Président de l'Unsa



# Unsa

L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél.: +33 (1) 45 44 58 45 Fax: +33 (1) 45 44 93 68  
E-mail: [contact@unsa.fr](mailto:contact@unsa.fr)  
[passionarchitecture@unsa.com](mailto:passionarchitecture@unsa.com)  
Site: [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr)

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Régis Chaumont  
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF: Isabelle Chinardet-Cantineau  
→ ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF: Estelle Palucki  
→ CHARGÉS DE RUBRIQUE: À l'honneur/Actuas: Editions PC, Isabelle Chinardet-Cantineau – International: Lionel Carli – Bon sens: Gilbert Ramus – Vie syndicale: Régis Chaumont, Marie-Françoise Manière, Michel Jarleton, Marie-Charlotte Colmant, François Pichet, Philippe Klein – Club Prescrire: Ruth Mnamani – Infos sociales: Marie-Charlotte Colmant – Formation: Myriam Bennetot-Deveria, Michel Jarleton – Le BIM & les architectes: Lionel Blancard de Léry, Ruth Mnamani – Cahier spécial Région: Estelle Palucki, Editions PC – L'architecture au quotidien: Isabelle Chinardet-Cantineau – Archi-culture: Isabelle Chinardet-Cantineau – Illustrations "Bon sens" et "Infos sociales": Nicolas Depoutot

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) |  
tél. – fax Unsa: 01 45 44 58 45  
→ CONCEPTION ET RÉALISATION:  
PASSION ARCHITECTURE – Philippe Chauveau,  
Sophie Chauvin | Tél.: +33 (1) 42 73 60 60  
Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsa  
→ RÉGIE COMMERCIALE: Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN: 1637-2735 | Imprimerie Chevillon  
→ COUVERTURE: Salle de sports, Tourrette-Levens (06)  
– architecte: Heams & Michel © Nicolas Heams

## À L'HONNEUR / ACTUAS

5

## INTERNATIONAL

7

"Donner aux architectes les outils de l'export"

## BON SENS

8

"L'architecte cotraitant"

## VIE SYNDICALE

13

47<sup>e</sup> Congrès des architectes: ateliers et tables rondes,  
Prix du projet citoyen/ Vie des régions

## CLUB PRESCRIRE

21

## INFOS SOCIALES

30

"Que faut-il retenir de la Loi Travail ?"

## FORMATION

32

Formation PAMO: l'essentiel de la programmation /  
Formation continue et FIF PL

## LE BIM & LES ARCHITECTES

34

La rentrée du BIM

## CAHIER SPÉCIAL RÉGION PACA

36

Matthieu Marin, président de l'URSA PACA

## L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

41

"Nouvelles Richesses" Pavillon français  
de la 15<sup>e</sup> biennale d'architecture de Venise

## ARCHI-CULTURE

42

**100%**  
de mes envies  
directement  
dans mon salon

La Fibre,  
**100%**  
**Fibre**



**Vous rapprocher  
de l'essentiel**

Faites raccorder votre immeuble à la Fibre par Orange et bénéficiez de la fibre optique jusqu'à votre logement. Vous profiterez d'une qualité et d'un confort d'usage incomparable sur tous vos écrans en simultané.

**Renseignez-vous sur [commentavoirlafibre.orange.fr](http://commentavoirlafibre.orange.fr) ou appelez le 0800 38 38 84\*.**

\* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur.

La Fibre, 100% Fibre : accessible en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité et du raccordement du domicile du client. Habitations, individuelles, frais d'accès : 149€. Orange SA au capital de 10 640 226 396 € - RCS Paris 380 129 866.

# PAUL-FRANÇOIS LUCIANI ÉLU PRÉSIDENT DE L'OGBTP #



Lors de l'assemblée générale du 27 octobre 2016, **Paul-François Luciani**, entrepreneur, a été élu **président de l'Office général du bâtiment et des travaux publics**. Il succède à l'architecte Yves Genthon. L'OGBTP est un organisme paritaire constitué d'architectes syndiqués de l'Unfsa et d'entrepreneurs affiliés à la FFB. [www.ogbtp.com](http://www.ogbtp.com)

# U2P - L'UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ #



L'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) a décidé d'unir ses forces avec l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) afin de constituer l'U2P, Union des entreprises de proximité. Cette alliance a été annoncée le **17 novembre 2016**. L'U2P devient la première force patronale de France en nombre d'entreprises puisqu'elle rassemble 2,3 millions d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises. Elle fédère plus de 120 organisations professionnelles nationales. La priorité de cette union est de placer les TPE-PME au centre de la scène économique et sociale nationale et d'orienter les décisions publiques vers elles, et non plus uniquement vers les grandes entreprises.

# UNE FEMME À LA PRÉSIDENTE DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE #

**Manuelle Gautrand a été élue présidente de l'Académie d'Architecture** lors de l'assemblée générale du **17 novembre 2016**. Elle succède ainsi à Paul Quintrand et à Thierry Van de Wyngaert, élus vice-présidents. C'est la première femme à occuper ce poste depuis la création de l'Académie. Le 11 janvier, un colloque organisé par le comité d'histoire du ministère de la Culture sur les 40 ans de la loi sur l'Architecture aura lieu à l'Académie. Dominique Riquier-Sauvage, architecte, ancienne présidente de l'Unfsa, y interviendra. (Gratuit sur inscription, nombre de places limitées)



© JOËLLE DOUË



# L'ASSOCIATION HQE - FRANCE GBC A UN NOUVEAU PRÉSIDENT #

**Philippe Van de Maele** a été élu à la succession de Michel Havard à la **présidence de l'Association HQE-France GBC** en septembre dernier. Ingénieur des Ponts et Chaussées et polytechnicien, Philippe Van de Maele a un parcours professionnel au cœur des sujets de l'Association. Il a été notamment Directeur adjoint du Cabinet de Jean-Louis Borloo, Directeur général de l'ANRU et Président de l'ADEME.

# ÉQUERRE D'ARGENT 2016 #

Le palmarès des **34° Prix d'architecture du Moniteur** a été proclamé le **lundi 21 novembre 2016**. Les 11 membres du jury ont choisi de distinguer le **"Lieu de vie" conçu par l'agence Muoto**, équipement universitaire novateur livré sur le campus de Saclay (91). Un Grand prix spécial du jury a été attribué au Mémorial du camp de Rivesaltes (66). Le prix de la Première œuvre va à l'Hôtel d'entreprises innovantes à Anglet (64), par Antoine Guiraud et Étienne Manenc.

# UN TIMBRE "ANNIVERSAIRE" POUR LES 40 ANS DE LA LOI DE 77 #



Illustrés par Nicolas Depoutot, architecte, enseignant à l'école d'architecture de Nancy et illustrateur de *Passion Architecture*, **les timbres réalisés par l'Unfsa pour célébrer les 40 ans de la Loi de 1977 sont disponibles !**

Tarifs (hors frais de port) : 1 € l'unité, 10 € le carnet de 4 et 30 € la planche de 30 timbres.

Pour passer commande : [gestion@unfsa.com](mailto:gestion@unfsa.com)

# PRIX AMO 2016 #

Le jeudi **15 septembre 2016**, ont été remis les **prix AMO 2016 Architecture et Dialogue – Lieux de travail et d'activités – Habitat**. La cérémonie s'est tenue à la Fondation Louis Vuitton à Paris en présence de Marc-Antoine Jamet, secrétaire général de LVMH ; Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication et Olivier Herbemont, président de l'AMO. Créée en 1983, l'association Architecture et Maîtres d'Ouvrage a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale en mettant en évidence l'importance du dialogue entre maîtres d'ouvrage et architectes dans le processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine.

# NOUVEAU BUREAU DE L'UNEAP #



L'UNEAP, **Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage**, a renouvelé son bureau le **26 novembre 2016** lors des Rencontres Etudiantes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Architecture et Paysage. Pour concrétiser leurs nombreux projets, plus de 20 étudiants se sont réunis dans un bureau élargi et doté d'un outil de représentativité propre, le Grand Conseil des élus en école d'architecture et/ou de paysage. Le bureau restreint se compose de :

**Paul Antoine Vinouse, président** ; Pauline Lotz, vice-présidente ; Mélissa Dyminat, trésorière, et Prescillia Homand, secrétaire. Le programme de l'UNEAP s'articule autour de cinq grands enjeux : rôle du stage dans la formation, bilan de savoir et de compétence, l'étudiant acteur de sa formation, la recherche dans les ENSA, la cartographie des ENSA et des écoles partenaires.



# GRAND PRIX NATIONAL DE L'ARCHITECTURE 2016 #



© JMC\_VINCENT BAILLAS

Le **10 octobre dernier**, Audrey Azoulay, ministre de la Culture, a remis à **Jean-Marc Ibos & Myrto Vitart**, le **Grand Prix national de l'architecture 2016**. Créé en 1975 et relancé en 2004, le Grand Prix national de l'architecture est généralement remis tous les deux ans. Il récompense un architecte ou une agence d'architectes pour l'ensemble de son œuvre et représente la plus haute distinction nationale dans ce domaine.

# ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LA NOUVELLE FORMULE DE PASSION ARCHITECTURE #

Merci à toutes celles et tous ceux de nos consœurs et confrères qui ont répondu à notre questionnaire, distribué à l'occasion de notre congrès de Biarritz. À **87 %** vous avez constaté le changement de formule et plébiscité la nouvelle couverture jugée plus attrayante à **74 %**. Un mieux est souligné et vos retours nous encouragent à progresser sur la mise en valeur des rubriques, du cahier central du Club Prescrire et des articles. Votre participation nous aide. **L'équipe de Passion Architecture**

# GRAND PRIX DE L'URBANISME ET PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES 2016 #

C'est au Palais Brongniart, Place de Bourse (Paris 2<sup>e</sup>), que ces prix ont été décernés le **30 novembre 2016**.

Le **Grand Prix de l'urbanisme revient cette année à Ariella Masboungi**, inspectrice générale de l'Administration du Développement durable. Paul Delduc, directeur général de l'Aménagement, du logement et de la nature a précisé le choix du jury à l'unanimité pour celle qui porte le Grand Prix depuis 20 ans, "fonctionnaire militante" selon la ministre Emmanuelle Cosse.

Le **Palmarès des jeunes urbanistes**, décerné tous les deux ans, se veut à l'écoute de talents émergents des moins de 40 ans. Les **8 équipes lauréates** sont :

- Atelier ALTERN avec Aurélien Zola et Sylvain Morin ;
- Romain Champy ;

- G.R.A.U avec Susanne Eliasson et Antony Jammes ;
- Félix Mulle et Loïc Parmentier, membres de Virage, architectes collectifs ;
- Antoine Petitjean ;
- Plateau Urbain avec Simon Laisney, Paul Citron, Gautier Le Bail, Jean-Baptiste Roussat, Cecile Altaber, Elise Ruth Robslad, Mélusine Hucault, Mathias Rouet, Nicolas Persyn, Sylvain White, Laura Petibon, Simon Labussière et Camille Lefebvre ;
- Ville Ouverte avec Gwenaëlle d'Aboville, Pierre-Antoine Tiercelin, Thibaud Aguilée, Donatien Cassan, François Déalle-Facquez, Marie Jolivet, Stéphane Lerays et Céline Steiger ;
- YA+K, avec Étienne Delprat, Yassine Elkherfih, Audrey Moizo, Anouk Goelo et Alexis Gouin.





Exposition sur les 20 ans de l'AFEX au Palais Royal.

EXPORTER L'ARCHITECTURE FRANÇAISE EST L'OBJECTIF QUE S'EST FIXÉ L'AFEX VOILÀ VINGT ANS. Deux cents professionnels sont aujourd'hui adhérents de l'association, dont plus de cent agences d'architecture. On retrouve parmi eux les grands noms de l'architecture mais aussi des agences très spécialisées dans leur domaine ou aguerries aux pratiques de l'exportation. L'association compte également de jeunes agences désireuses d'échanger avec leurs aînées.

## DONNER AUX ARCHITECTES LES OUTILS DE L'EXPORT

Dans un monde globalisé, l'export n'est plus, pour beaucoup d'agences, une option lointaine mais une réalité désormais quotidienne. L'export tente de plus en plus d'architectes, qui se rapprochent quotidiennement de l'AFEX.

Il convient cependant de préciser que l'AFEX ne fait pas de prosélytisme : l'export comporte des risques. L'activité en France doit être confortée, les références solides, avant de se lancer sur les marchés internationaux. Il s'agit bien d'une démarche de long terme : il faut souvent attendre plusieurs années avant d'en recueillir les fruits. Ceci étant, l'AFEX se donne chaque jour un peu plus de moyens pour aider les architectes à mieux s'organiser et à promouvoir la qualité de leur production, en France et dans le monde.

Invoker une quelconque école de pensée ou une même manière de construire n'aurait pas de sens tant les registres des uns et des autres sont différents. Leur sensibilité, leur inventivité et leur capacité à innover constituent la part essentielle de ce qui forge le pouvoir de séduction des architectes français lorsqu'ils bâtissent à l'international. Ils sont appréciés pour l'étendue de leurs savoir-faire – des savoir-faire aussi subtils que toniques, aussi artistiquement féconds qu'attentifs aux usages, dans une constante forme duale d'attentions qui nourrissent leur spécificité et leur attrait : ils ne cherchent pas à transposer des acquis, ils apportent un regard extérieur mais se mettent au diapason des cultures qui les accueillent.

La confrontation avec un point de vue extérieur permet aux professionnels locaux de déceler dans une situation des éléments qu'ils n'auraient pas pu voir. Mais, au-delà d'une formulation belle et fonctionnelle, la recherche des architectes doit tendre vers une expression de vérité, d'honnêteté et de justesse. Il ne s'agit pas d'aller à l'export pour porter la bonne parole. L'architecture est toujours une aventure, qui plus est quand elle s'exprime loin des bases de celui qui la pratique.

### Ailleurs / Outwards : une exposition et un livre

À l'occasion de ses 20 ans, l'AFEX a réalisé une exposition et édité un livre qui dressent en une cinquantaine d'œuvres un panorama de notre production à l'international de ces dix dernières années. Toutes les réalisations présentées ont été distinguées à des degrés

*Ailleurs / Outwards  
Architectes Français  
à l'Export French  
Architects Overseas  
50 architectures fran-  
çaises dans le monde  
50 French buildings  
throughout the world  
(Frédéric Lenne –  
Collection Dominique  
Carré aux Éditions de la  
Découverte – 35€)*



divers dans le cadre du Grand Prix AFEX de l'architecture française dans le monde. Organisé tous les deux ans, ce prix concerne des réalisations situées en dehors du sol français mais dont les architectes sont établis en France.

Au vu des lauréats et de l'ensemble des réalisations du palmarès, il apparaît que les architectes français construisent dans le monde entier : en Asie, avec une part importante en Chine, en Afrique, dans les Amériques, du Nord et du Sud, et en Europe. Il apparaît, de surcroît, que ni la taille de leurs agences ni même l'absence de notoriété ne constituent pour les architectes des handicaps pour partir vers des destinations lointaines.

L'exposition, après avoir été présentée pendant deux mois dans la galerie d'Orléans du Palais Royal, va commencer une itinérance internationale via le réseau des ambassades de France, pour montrer l'étendue, la qualité et la diversité du savoir-faire des architectes français.

Le livre en est une synthèse documentée, mais aussi un hommage au travail réalisé par l'AFEX depuis deux décennies, au service des architectes et de l'architecture, qui a rendu pour chacun la planète plus proche, plus accessible, et peut-être meilleure.

**Madeleine Houbart,**  
secrétaire générale de l'AFEX

LES CONDITIONS DE CRÉATION DE NOTRE CADRE DE VIE N'ONT CESSÉ DE SE COMPLEXIFIER DEPUIS TROIS QUARTS DE SIÈCLE,... SURTOUT EN FRANCE, où les gouvernements ont la manie de fabriquer à jet continu de nouvelles règles, de créer de nouvelles contraintes, et même d'imposer l'intervention de nouveaux acteurs<sup>1</sup>.

L'architecte est ainsi simultanément, l'associé de partenaires de plus en plus nombreux et l'interlocuteur d'acteurs extérieurs, eux aussi plus nombreux.

Sa fonction de créateur s'en trouve forcément alourdie.

## L'ARCHITECTE COTRAITANT



**Gilbert Ramus**

Architecte –  
Commission juridique de l'Unsa



### 1 - La construction de bâtiment : à la fois casse-tête et tâche exaltante

L'objet du présent article porte principalement sur les conséquences, en matière d'organisation de la maîtrise d'œuvre, de la multiplication continue des règles à appliquer pour concevoir et réaliser un ouvrage, à partir de la prise en charge d'un programme et du début de la conception dudit ouvrage, jusqu'à sa livraison et sa mise en service.

On donnera un seul exemple de la complexification des tâches de la maîtrise d'œuvre. Il y a plus d'un demi-siècle, un mur extérieur était représenté sur les plans par quelques traits et était décrit dans le cahier des charges par quelques alinéas.

Aujourd'hui, la composition d'un mur extérieur est concernée par une multitude de règles dont il faut justifier le respect, souvent par de savantes notes de calcul.

Cet accroissement des exigences n'est pas contesté, mais il faut en comprendre les effets en terme de coût et d'organisation pour tous les intervenants.

Pour notre mur extérieur en construction neuve, on citera pêle-mêle quelques règles ou objectifs les plus constants : - stabilité et portance, - résistance aux risques naturels, notamment sismiques, - comportement au feu, aussi bien sur sa face externe qu'interne (dégagement éventuel de vapeurs toxiques), - protection phonique, face à l'environnement sonore du bâtiment, - choix de la nature et de l'emplacement de l'isolation selon la région et l'orientation du mur (calcul des performances, prise en compte de son inertie notamment en vue du confort d'été), - étanchéité à l'air, - choix des revêtements (aussi bien en terme d'aspect qu'en terme de résistance aux agressions, de coût d'entretien et de réfection, - précaution contre les parasites en cas d'espace interne dans la composition du mur, - et bientôt, il sera demandé l'analyse du cycle de vie de chaque composant, - etc<sup>2</sup>.

Ce qui vient d'être "raconté" sur la conception d'un mur de façade doit l'être sur chaque élément de la construction, ainsi que sur tous les équipements techniques qui n'existaient pas il y a un demi-siècle.

Et, bien évidemment, les préoccupations économiques concernent chacun de ces éléments.

1 } Le contrôleur technique est sans doute le plus ancien "interlocuteur extérieur" des constructeurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entrepreneurs) et ce n'est peut-être qu'en France que le législateur en a imposé l'intervention pour divers domaines (hélas de plus en plus nombreux), sans qu'il en résulte un quelconque accroissement de la qualité, puisque la France est le pays où l'assurance des ouvrages de bâtiment est la plus élevée. Mais au-delà du contrôle technique, on ne compte plus les coordonnateurs, diagnostiqueurs, qualificateurs, certificateurs, producteurs d'audits, labellisateurs, etc, imposés par les textes, sans oublier tous les types d'AMO (assistants à la maîtrise d'ouvrage).

2 } Pour une analyse plus large des règles, voir le n° 52 de la revue *Passion Architecture* (encadré page 11) : Vous avez dit "Chère la construction" ?

Sans oublier, quand il s'agit de commande publique, la complication supplémentaire de l'interdiction pour la maîtrise d'ouvrage et sa maîtrise d'œuvre, de choisir, dès l'étude, les produits qui composeront finalement le mur ! En conséquence, il n'est guère aisé de présenter les calculs justificatifs des choix...

**En 2017, la fonction de maîtrise d'œuvre n'a donc rien d'une sinécure.**

**Toutefois, notamment pour les professionnels chargés de la conception des ouvrages, il s'agit d'une tâche exaltante.**

En effet, tout bâtiment s'incorpore dans une ville ou un site : il devient ainsi un élément du cadre de vie dont tout citoyen bénéficiera<sup>3</sup> (et pas seulement ceux qui l'utiliseront).

À l'égard de la nation, les responsabilités des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre sont donc considérables.

## 2 – L'organisation de la maîtrise d'œuvre

Face à cette alourdissement et complexification des tâches à accomplir, la maîtrise d'œuvre a évolué.

Logiquement, au moins pour le bâtiment, la modernisation de la profession d'architecte aurait dû passer par un renforcement des compétences au sein de leurs cabinets. Ceux-ci employaient, de tous temps, des métreurs et ils avaient commencé à embaucher des ingénieurs.

### 2.1 – Une des causes de la multiplication des structures de maîtrise d'œuvre

Cette structuration des cabinets d'architectes a, hélas, été stoppée par des décrets "scélérats" (voir l'encadré ci-contre).

Certes, il s'agit d'histoire ancienne, mais il faut savoir que, pendant plus de deux décennies, pour la commande publique et le logement social, les pouvoirs publics ont imposé des structures d'ingénierie indépendantes des cabinets d'architecte.

Après plus de vingt ans de pratique, il était devenu très difficile de revenir en arrière, et de mettre un terme à la pratique des "groupements" de maîtres d'œuvre.

Autre mauvaise conséquence : les architectes n'ont pas éprouvé le besoin de constituer des sociétés dont le chiffre d'affaires aurait permis l'embauche d'autres professionnels, puisqu'ils devaient faire appel à des BET extérieurs. Une partie de la profession est restée "émiettée".

Heureusement, un grand nombre d'architectes qui ont décroché de belles commandes et n'ont pas hésité à s'associer, ont pu, soit incorporer au sein de leurs cabinets des professionnels de diverses compétences (y compris juridiques), soit créer des sociétés d'ingénierie sous leur contrôle.

### 2.2 – Groupements de cotraitants

Quelles que soient les raisons historiques et techniques qui ont conduit à la multiplication des structures, on peut conclure qu'aujourd'hui, la grande majorité des opérations est confiée à des groupements de plusieurs structures de maîtrise d'œuvre "cotraitantes". Il faut d'abord relever que dans un groupement, le marché est unique mais il est passé avec tous les membres constituant le groupement. C'est l'une des grandes différences avec la sous-traitance pour laquelle le marché est conclu avec un seul titulaire qui conclut à son tour des marchés distincts avec chacun de ses sous-traitants.

**Dans un groupement "conjoint",** chaque membre est responsable de l'exécution des prestations que le contrat lui a attribuées.

**Un peu d'histoire ancienne, mais qui eût des conséquences irréparables.**

Les honoraires d'architecte ont toujours été l'objet d'attentions particulières de la part des gouvernements, et pourtant, malgré les demandes de la profession et l'exemple qu'elle donnait dans ses "contrats types", un système archaïque de calcul est resté en vigueur pendant plus de deux décennies (taux unique quels que soient les montants et complexités des opérations). Voir le décret du 7 février 1949, abrogé seulement en 1973 (décret 73-207).

Quant aux tentatives sectorielles d'amélioration, on va expliquer pourquoi, *in fine*, elles ont fait obstacle à la modernisation de la profession d'architecte.

En 1953, les dispositions inventées pour la construction de logements sociaux démarraient bien, par des barèmes d'honoraires fixés en fonction du nombre de m<sup>2</sup> et non plus proportionnellement au montant des travaux : c'est le décret 53-627 du 22 juillet 1953 (et les décrets suivants de mises à jour des barèmes).

Pour tenir compte du besoin de technicité des missions, **les honoraires au m<sup>2</sup> étaient majorés, mais hélas, à condition qu'ils soient répartis entre des structures d'architectes et d'ingénieurs distinctes !**

Autant dire que les cabinets d'architectes qui avaient recruté des ingénieurs s'en sont séparés, puisque la technicité des cabinets d'architecte était méprisée.

Détail sordide, pour nos amis ingénieurs, installés le plus souvent en petites structures : la majoration des honoraires était plus élevée pour les BET que pour les ingénieurs conseils indépendants !

**En 1959, pour toutes les autres opérations publiques, la complexité des opérations a enfin été prise en compte, justifiant un relèvement des honoraires de 4 % à 6 % : c'est le décret 59-1157 du 29 septembre 1959 (annulé par le CE mais néanmoins resté appliqué !).**

Hélas, comme en 1953, **ce relèvement des honoraires n'était admis que si les structures d'architectes et d'ingénieurs étaient indépendantes.**

Cela n'a évidemment pas incité les architectes à réembaucher des ingénieurs.

**La France est sans doute le seul pays qui, pendant un quart de siècle, ait dissuadé les membres d'une profession de se structurer.**

**Dans un groupement "solidaire",** chaque membre du groupement est responsable de l'exécution globale des prestations du marché, même si ses propres prestations ont été distinguées de celles de ses cotraitants. Tous les membres sont alors exposés à devoir supporter les conséquences de la défaillance de l'un d'entre eux.

**Dans les deux types de groupements, les maîtres d'ouvrage exigent généralement la désignation d'un "mandataire".**

3) On évoquera à cette occasion l'article 1 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 : "La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public."

### 3 – Le mandataire d'un groupement

#### 3.1 – Un peu de droit

Il y a une certaine différence entre le "mandat" du code civil et celui des groupements de maîtres d'œuvre.

Dans le code civil, le mandant confie à un mandataire la tâche, non seulement de le représenter, mais d'agir à sa place et de lui en rendre compte.

Il en va différemment pour les mandataires des groupements de maîtrise d'œuvre, qui, bien évidemment, ne sont pas censés exécuter les prestations dues par leurs cotraitants<sup>4</sup> ; il en est de même pour les groupements d'entrepreneurs : chacun est chargé de l'exécution de son lot.

#### 3.2 – Le mandataire d'une équipe de maîtrise d'œuvre

Dans un groupement, en théorie, le mandataire pourrait n'avoir qu'un rôle d'interlocuteur, au nom de ses cotraitants, de leur client commun.

Quand les maîtres d'ouvrage font appel à un groupement conjoint, leur sécurité les conduit à exiger un mandataire "solidaire", c'est-à-dire un professionnel qui assurera toutes les fonctions du mandataire, mais qui, en plus, portera la responsabilité de l'exécution, dans le temps et pour le prix convenus, de l'ensemble des prestations dues par lui et ses cotraitants.

Dans un groupement solidaire, la facilité voulue par tous les maîtres d'ouvrage de n'avoir qu'un seul interlocuteur du groupement, les conduit aussi à demander la désignation d'un "mandataire du groupement". En général, celui-ci est investi des mêmes fonctions et responsabilités que le mandataire solidaire d'un groupement conjoint, à la différence près qu'en cas de problème dans l'exécution du marché, le mandataire pourra s'appuyer immédiatement sur ses cotraitants eux-mêmes "solidaires".

#### 3.3 – Le "mandataire solidaire" d'un groupement de maîtrise d'œuvre

Comme cela vient d'être dit, le mandataire solidaire n'accomplit pas les prestations individualisées de ses cotraitants (tant que tout se passe bien) mais il accomplit au nom et pour le compte du groupement un nombre très important d'actions :

- Il est l'interlocuteur unique du groupement avec le maître d'ouvrage (ainsi qu'avec les autres intervenants dans l'opération).
- Il coordonne les travaux de ses cotraitants (présentation éventuelle d'un planning de production des prestations, même si c'est l'un de ses cotraitants qui en fait l'étude).
- Il sera amené à arbitrer les avis éventuellement divergents des membres du groupement.
- C'est par le mandataire que passe la manifestation officielle des actions de toutes natures dues par la maîtrise d'œuvre à l'égard des autres intervenants, notamment les entreprises, pour leur désignation, puis pendant le chantier, et jusqu'à la livraison de l'ouvrage et sa mise en service; on signalera à cette occasion que dans le CCAG travaux des marchés publics, le "maître d'œuvre" est cité plus de 150 fois ! Les ordres de service à émettre et la gestion des paiements et décomptes des entreprises ne sont donc qu'une petite fraction des tâches de la maîtrise d'œuvre.
- La gestion du contrat du groupement (notamment celle des honoraires à percevoir) incombe au mandataire.
- Enfin, le mandataire solidaire supporte la responsabilité de la bonne exécution (dans les délais contractuels et pour le prix convenu) des prestations dues par l'ensemble des cotraitants.

**Cette responsabilité "de bonne fin" du marché du groupement est lourde à gérer lorsque survient la défaillance de l'un des cotraitants.**

Car le temps de constater la carence (ralentissement de production ou défaillance totale), engendre le plus souvent un retard dans l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre, qui pourra être difficile à corriger (pénalités probables).

Et surtout, il faut rapidement exécuter les prestations dues, soit en interne du groupement si les compétences y existent, soit en faisant appel à un acteur extérieur. Dans ce dernier cas, le plus cohérent serait de substituer au cotraitant défaillant un autre professionnel.

Toutefois, dans le cadre de la commande publique, si le remplacement d'un titulaire du groupement n'est pas possible, le mandataire devra proposer au maître d'ouvrage l'acceptation d'un sous-traitant, ce qui ralentit encore les actions correctrices !

**Dans tous les cas, le surcoût résultant généralement d'un changement de prestataire reste à la charge du groupement, notamment du mandataire.**

#### 3.4 – Le coût du "mandat" dans un groupement de maîtrise d'œuvre

On vient d'évoquer succinctement les tâches et responsabilités du mandataire solidaire d'un groupement de maîtrise d'œuvre.

On a montré qu'elles n'étaient pas du tout réduites aux actions d'un secrétariat diligent.

On ajoutera que les cotraitants peuvent rechercher la responsabilité de leur mandataire si celui-ci a commis quelque négligence ou faute, par exemple par le retard de transmission : - soit à ses partenaires, de toutes les informations et injonctions émanant du maître d'ouvrage ou de tout autre intervenant, - soit des observations, contestations, justifications, etc, fournies par les cotraitants à destination du maître d'ouvrage (ou d'autres intervenants).

La rémunération du mandataire doit lui permettre d'accomplir toutes les tâches d'exécution du mandat, énumérées globalement au § 3.3, et de constituer une provision pour faire face aux conséquences financières des responsabilités inhérentes au mandat.

En conséquence, dans le tableau de répartition des prestations attribuées à chacun des cotraitants et des honoraires correspondants, il est indispensable d'indiquer les honoraires propres à cette fonction de mandataire, en les isolant parfaitement des honoraires du mandataire rémunérant les tâches de conception et de suivi de chantier dont il est lui-même chargé.

#### 3.5 – La situation particulière de l'architecte dans un groupement

L'architecte est le principal créateur d'un bâtiment au regard de la propriété intellectuelle.

De ce fait, il est concerné par toutes les études de ses partenaires, il est le plus légitime pour arbitrer entre leurs propositions, et il ne peut être étranger à aucun des innombrables choix qui constituent l'une des tâches essentielles de la conception<sup>5</sup>.

4 } Ceci n'exclut pas qu'un membre d'un groupement puisse donner mandat, au sens du code civil, à un autre membre (en général le mandataire) pour conclure ou gérer le marché. Les deux membres n'en sont pas moins, l'un et l'autre, cotitulaires du contrat de maîtrise d'œuvre.

5 } C'est ce qui a été démontré dans la revue *Passion Architecture* n° 55 : "Synthèse architecturale, clé de la qualité des ouvrages"

C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles les maîtres d'ouvrage professionnels exigent généralement que le mandataire des équipes de maîtrise d'œuvre soit l'architecte.

Car la conception de bâtiment n'est pas la simple addition de solutions techniques choisies isolément ; au contraire, tout en répondant à de multiples contraintes, les maîtres d'œuvre doivent répondre à des objectifs de tous ordres (souvent divergents, parfois contradictoires) et en réussir la synthèse : objectifs culturels, sociaux, urbanistiques, environnementaux, esthétiques, fonctionnels, ergonomiques, techniques, économiques, réglementaires, normatifs, etc.

On constate que l'architecte est le seul professionnel dont la formation inclut des connaissances dans toutes les disciplines utiles à la conception, même s'il n'est jamais "le plus sachant" dans la plupart des domaines.

L'architecte, principal créateur de l'ouvrage, est ainsi l'acteur le plus légitime pour assurer la cohérence des choix et des arbitrages nécessaires.

La composition des groupements<sup>6</sup> ne dépend donc pas seulement des particularités du programme et du site, mais elle est également liée au "parti" architectural adopté au cours des premières études.

#### 4 - Les difficultés de la commande publique

Les règles concernant les **groupements** d'opérateurs économiques, figurent principalement dans le décret 2016-360 du 25 mars 2016, qui complète l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ces textes sont en concordance avec les directives européennes, mais on continuera de déplorer que les commissaires européens soient toujours réticents à tenir compte de la spécificité de certains marchés<sup>7</sup>.

L'article 45 du décret comporte des règles tout à fait utiles et raisonnables sur les groupements, à l'exception de l'une d'entre elles qui pose problème pour la maîtrise d'œuvre : Art. 45-IV : "... la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public "

Lors d'un avis d'appel à concurrence pour des **marchés de travaux**, il est remis aux entreprises des dossiers de consultation décrivant précisément les travaux à exécuter.

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs, il ne leur viendrait pas à l'esprit d'inclure dans leur groupement un charpentier métallique si le projet est en béton ou en bois, pas plus qu'un installateur d'éolienne si le projet comporte des panneaux photovoltaïques, etc, etc. Le dossier de consultation permet donc aux entrepreneurs de se grouper intelligemment pour y répondre.

Il en va tout autrement dans le cas des candidatures pour un **marché de maîtrise d'œuvre**, puisqu'à la phase de sélection, le programme (données, objectifs, contraintes, etc) n'a pas encore été communiqué aux nombreux candidats souhaitant être sélectionnés, soit en vue d'un concours, soit pour toute autre procédure choisie par le maître d'ouvrage.

Il n'y a, a fortiori, aucune étude commencée qui pourrait orienter les candidats pour se grouper utilement.

**Il est donc déraisonnable d'exiger des groupements leur composition définitive lors de la sélection des candidatures.**

Dans le cas d'un concours, la composition définitive des groupements candidats devrait être demandée au moment du rendu des prestations, puisqu'à ce stade, une esquisse ou un avant-projet répondant au programme préfigure le futur projet.

**Il suffirait, dans cet article 45-IV du décret, d'élargir les situations justifiant un ajustement de la composition des groupements.**



6 } La variété des partenaires des architectes, susceptibles de participer à la conception des bâtiments est importante : - des sachants d'ordre fonctionnel (muséographe par exemple), - des spécialistes dans tous les domaines (géomètres, ingénieurs dans les multiples domaines de leur compétence, économistes, etc), - de créateurs eux-mêmes spécialisés (paysagistes, coloristes, etc), - voire de juristes et autres sachants.

7 } On lira sur ce sujet *Passion Architecture* n° 58 "Eurodépendance".



VOUS ÊTES ARCHITECTE ?  
NOUS VOUS ACCOMPAGNONS POUR  
PASSER AU BIM GRÂCE AU KIT BIM !



Proposé en **3 versions**, il y a forcément  
la solution dont **vous** avez besoin !

**LE KIT REVIT LT SUITE**

Vos premiers pas  
vers le **BIM**, en toute  
simplicité !

**LE KIT REVIT**

Le duo incontournable  
pour un processus  
**BIM** efficace !

**LE KIT COLLECTION AEC**

La solution **BIM**  
la plus complète !



LES SOLUTIONS



**KIT BIM ABONNEMENT  
LICENCE AUTODESK®**

3 ans de location au prix de 2

Des frais initiaux inférieurs

Un accès à la dernière  
version

Une gestion des licences  
flexible

Une assistance web  
individuelle BIM 360 TEAM

OFFRE SPÉCIALE

~~1 935€ HT~~

**1 350€ HT**

moins de 38€ HT / mois



5 JOURS  
1 499€ HT<sup>1</sup>

OFFRE SPÉCIALE

~~6 200€ HT~~

**4 350€ HT**

moins de 121€ HT / mois



5 JOURS  
1 499€ HT<sup>1</sup>

OFFRE SPÉCIALE

~~8 225€ HT~~

**5 775€ HT**

moins de 161€ HT / mois



5 JOURS  
1 499€ HT<sup>1</sup>

**VOTRE KIT BIM**  
(Logiciel + Formation)

**2 849€ HT**

**5 849€ HT**

**7 274€ HT**

Offre valable jusqu'au 25 janvier 2017,  
Rendez-vous sur : [www.autodesk.fr/kit-bim](http://www.autodesk.fr/kit-bim)



Offres comprenant un abonnement 3 ans à un logiciel Autodesk® concerné dont 1 an offert + une formation de 5 jours.  
Le prix public conseillé (PPC) est le prix public conseillé par Autodesk® en France pour le produit et les services mentionnés. Le PPC n'inclut pas la TVA ni d'autres taxes, ni aucune remise ni charge estimative d'installation ou de livraison. Le PPC n'est fourni que pour référence, le prix de détail étant fixé par le revendeur. D'autres termes et conditions peuvent s'appliquer. Autodesk® se réserve le droit de modifier le prix public conseillé, les offres de produits et les spécifications de produits et services à tout moment sans préavis et ne saurait être tenu responsable des erreurs typographiques, graphiques ou autres susceptibles d'apparaître dans ce document.  
Les forfaits achetés auprès d'un revendeur, peuvent être renouvelés à expiration ou avant expiration du terme actuel ou forfait, le tout sous réserve de la disponibilité auprès d'un revendeur Autodesk®.

<sup>1</sup> Tarif indicatif, consultez votre revendeur pour plus d'informations sur les tarifs formation.

En partenariat avec Datech



REPORTAGE PHOTO : BRIGITTE HASE

## 47<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES

LE 47<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES, QUI S'EST DÉROULÉ DU 6 AU 8 OCTOBRE À BIARRITZ SUR LE THÈME "ARCHITECTES POUR QUI ? POUR QUOI ?", fut cette année encore une belle édition. Lieu de rencontres, d'échanges, et de décisions pour la profession réunie en Assemblée Générale, plus de 500 personnes y ont participé en provenance de 60 départements et de six pays étrangers (Espagne, Allemagne, Maroc, Algérie, Congo et Pologne).

Il était, pour les architectes, l'occasion de faire le point sur la variété et la diversification de leurs pratiques professionnelles et de porter un intérêt particulier aux domaines d'intervention à reconquérir, ainsi que l'occasion de réaffirmer devant de nombreux élus et maîtres d'ouvrage que l'architecte est facteur de valeur ajoutée, porteur de garanties de qualité pour son client et pour la collectivité.

### LA PAROLE DE NOS DIRIGEANTS A ÉTÉ TRÈS ÉCOUTÉE

Le congrès de Biarritz a été marqué, le jeudi midi par le discours d'Agnès Vince, le vendredi par l'intervention de Patrick Bloche, puis par celle de Mme la ministre Emmanuelle Cosse. Ils nous ont chacun confirmé que seule une volonté politique forte peut et doit porter le rôle des architectes dans une société qui, sans eux, risque de se déconstruire.

C'est Agnès Vince, directrice de l'Architecture représentant le ministère de la Culture et de la Communication, qui a inauguré le congrès de Biarritz, jeudi 6 octobre.

Saluant l'action de l'Unsa, elle a rappelé l'importance des organisations représentatives pour faire vivre et évoluer la profession d'architecte, dont le caractère réglementé crée "des droits, des obligations et des responsabilités". "La reconnaissance de la valeur de l'architecture et de ses multiples contributions possibles aux projets pour le futur" s'appuie sur la **Stratégie Nationale pour l'Architecture** dont "22 mesures sont en chantier, 10 d'entre elles ont été portées par la loi LCAP, 2 en préfiguration et 3 à l'étude" avec l'ambition "d'ancrer l'architecture dans la vie et le quotidien de tous".

Mme Vince a détaillé toutes les mesures de progrès apportées par la loi LCAP en mettant en valeur l'abaissement du seuil, le recours à l'architecte pour le PAPE, le développement de l'expérimentation, la promotion des concours, l'élargissement du rôle des CAUE.

Elle a également rappelé la valorisation des missions des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) et indiqué tout ce qui était mis en œuvre pour les écoles et la recherche.

Agnès Vince a conclu en appelant à la solidarité tous les acteurs liés à l'architecture et en affirmant avec conviction : "Nous souhaitons poursuivre les échanges fructueux que nous avons eus avec vous tous, avec l'Unsa, et avec l'Ordre des architectes notamment."



Inauguration officielle en présence de (de gauche à droite) Catherine Jaquot, présidente du CNOA ; Lionel Carli ; Agnès Vince, directrice de l'Architecture ; Régis Chaumont, président de l'Unsa ; Lionel Blancard de Léry, président du Club Prescrire et Nathalie Motsch, adjointe au maire de Biarritz, dont l'intervention a été très appréciée.



Agnès Vince, directrice de l'Architecture



Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable



Cette année encore, Patrick Bloche a affirmé son soutien aux architectes.

Vendredi 7 octobre, **Patrick Bloche** a dit avec conviction aux architectes: **"vous n'êtes pas des mal-aimés"**. Pour le député et président de la commission des affaires culturelles, **"l'année 2016 restera, sur le plan législatif, importante pour l'architecture et les architectes, presque 40 ans après la loi de 1977"**.

C'est à son initiative, nous a-t-il rappelé, que le rapport **"pour une création architecturale désirée et libérée"** avec ses 36 propositions a été établi en 2014. Il a souligné le rôle important de Fleur Pélerin qui, à cette suite, a initié la Stratégie Nationale pour l'Architecture, puis la loi LCAP qui a été promulguée le 7 juillet dernier après de longs débats. Il rapporte que les architectes et notamment l'Unsa ont apporté un soutien qui **"a été pour moi, évidemment tout à fait indispensable"** en créant un **"rapport de force... sur nombre de sujets (le seuil de 150 m<sup>2</sup>, le permis d'aménager et bien d'autres dispositions... À deux reprises et lors des deux lectures, ils (NDLA : les sénateurs) avaient supprimé nombre de dispositions auxquelles vous teniez..."**

Patrick Bloche, attire notre attention : **"Comme toujours quand une loi est votée et promulguée, elle n'a d'intérêt qu'à partir du moment où on s'en empare, à partir du moment où on se mobilise pour que les dispositions qu'elle comporte et qui vous sont favorables prennent toute leur ampleur... Ce rapport de force, il faut le maintenir pour l'application de la Loi car rien n'est jamais acquis. Restons mobilisés."**

Quand on l'interroge sur 2017, il nous répond : **"le paradoxe est de n'avoir rien eu d'essentiel dans les programmes électoraux en 2012 et pourtant d'avoir vécu quelque chose d'important..."**, **"...un élément déterminant que vous appelez à juste raison "l'architecte du quotidien" est vraiment celui qui m'a motivé lorsque j'ai pris l'initiative, fin 2013, du rapport sur la création architecturale. C'est cette architecture du quotidien, cette architecture ordinaire "extra" qui doit amener, ... à ce qu'on casse ce mal français... qui est cette idée d'échapper à l'architecte... C'est évidemment la conséquence terrible, quand les deux tiers des constructions en France se font sans architectes... On me disait un architecte ça coûte cher... On est vraiment au cœur de la problématique et j'ai beaucoup apprécié ce que Régis Chaumont m'a dit lors de notre échange d'hier notamment sur les missions simplifiées ; il faut mettre des architectes partout et avant même évidemment le dépôt d'un permis de construire. Et n'oubliez pas une de mes propositions qui fait que je souhaite que tout travail visant au dépôt de permis de construire soit évidemment rémunéré, ça c'est une proposition à mettre en œuvre. Ça passe par la Loi."**

Pour Patrick Bloche, il faut porter **"l'idée que l'architecte doit être désiré... Il faut créer vraiment dans ce pays une envie d'architecture"**.

Quand Lionel Carli, demande au député : **"Pourquoi les architectes sont-ils mal-aimés ?"**, il répond : **"Je vous rassure, comme député j'envie la cote de popularité des architectes à**

l'égard de nos concitoyens. Vous n'êtes pas des mal-aimés... mais il faudrait peut-être que les architectes... trouvent leur place dans la vie quotidienne de nos concitoyens". "Plutôt que des mal-aimés, c'est vrai que vous êtes des ignorés. Il faut convaincre dans cette envie d'architecture qu'il faut absolument susciter. (...) Et nous devons collectivement dire... que **l'identité d'un pays passe par la création architecturale...** C'est notre responsabilité, que va-t-on laisser de la création architecturale de ce début des années 2000 dans notre pays ? C'est **cet intérêt général** que nous avons voulu porter et qui finalement a triomphé. Ayons au moins cela à l'esprit, ça donne de l'énergie pour partir à la reconquête des Français."

**Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable** a été accueillie le vendredi après-midi par une "ovation debout" et s'en est dit "extrêmement touchée". Dans un contexte qu'elle présente comme une reprise de l'activité, Emmanuelle Cosse évoque 417 000 permis de construire sur les 12 derniers mois et affirme le rôle important des architectes : "le beau, le confortable, l'agréable le qualitatif ne sont pas des accessoires, ni des privilèges. L'enjeu, dans le cadre des politiques publiques, c'est justement de les rendre accessibles à tous mais aussi d'en

faire des enjeux d'émancipation et de justice sociale. (...) Voilà pourquoi vos talents, vos compétences sont indispensables, parce que c'est justement vous, en premier lieu, qui nous permettez de répondre à ces ambitions politiques." Plus nuancée sur la place spécifique de l'architecte, notamment sur le PAPE, elle nous dit : "Ma volonté est qu'on mette un seuil qui, quand même, maximise l'intervention des architectes, mais il ne faut pas non plus qu'on soit jusqu'au-boutiste... La difficulté, vous le savez, c'est qu'on a une pluralité d'acteurs qui interviennent sur ce sujet-là". Consciente des difficultés rencontrées par les architectes, elle précise : "**il faut militer pour faire comprendre que le recours à un architecte n'est pas un surcoût**".

**Si les nombreux congressistes ont écouté attentivement nos dirigeants, ils ont également bien compris que la place et le devenir des architectes passaient nécessairement par une présence forte des architectes et de la puissance de leur représentation professionnelle. L'année 2017 sera éminemment politique. Soyons nombreux, attentifs et actifs.**

**Régis Chaumont**, président de l'Unfsa

## 6<sup>E</sup> ÉDITION DES TROPHÉES QUALITEL JEUNES TALENTS



Pour la sixième année consécutive, l'**Association QUALITEL** et son organisme certificateur **CERQUAL Qualitel Certification** ont remis, le 6 octobre 2016, les **Trophées des Jeunes Talents** à l'occasion du congrès des architectes. Cette année, le trophée a été remis à l'**ENSA Rennes** pour son projet "**L'Îlot Maraîcher**". Une mention spéciale a été attribuée à l'ENSA de Lyon pour le projet "Au rythme de la pente", défendu par Charles Lopes, Michaël Denis-Petit et Alice Mortamet.

"Cette année le jury des Trophées des Jeunes Talents se réunissait à Biarritz à l'occasion du congrès de l'Unfsa. J'étais invité à présider le jury. Nous avons auditionné tous les candidats et ensuite délibéré.

Le jury a récompensé le projet de territoire "L'Îlot Maraîcher" à Merdignac (Côtes d'Armor) présenté par Clémence Aubree, étudiante en 5<sup>e</sup> année. L'objectif de revitaliser le centre-bourg, voulu

par la ville et le département, l'a menée à s'appuyer sur les forces locales issues de l'identité rurale de la commune et également de la présence d'un lycée agricole dynamique pour concevoir un aménagement imaginatif et sensible des terrains disponibles du centre.

L'originalité spatiale mêlant habitat et agriculture urbaine crée un lieu cohérent et plein de charme, où production agricole, sensibilisation, habitat écologique et loisirs retrouvent leur place dans le quotidien du centre-bourg.

J'ai beaucoup apprécié la démarche, ancrée dans la réalité sociale du bourg, ainsi que dans le paysage global du site, sans effet architectural «héroïque» inutile ici.

Je souhaite à l'architecte d'aller au bout de la réalisation de son projet avec la sensibilité, le talent et la ténacité dont elle a su faire preuve."

**Michel Macary**

## LES ATELIERS ET TABLES RONDES

### Les dangers de l'ingénierie publique ! Pourquoi une ingénierie privée indépendante ?

PAR MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE

Forte affluence au congrès de l'Unsa pour cette table ronde qui réunissait l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'œuvre, sur un sujet très attendu ici : **la concurrence déloyale des établissements publics locaux faisant de l'ingénierie.**

En effet, l'APGL 64 basé à PAU, est un exemple édifiant d'une concurrence déloyale vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre privée. Il s'est doté d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui réalise quasiment tous les marchés publics de construction et de rénovation du département.

Le tour de table a ensuite démontré **que tous les acteurs de la maîtrise d'œuvre étaient impactés par ces sociétés d'ingénierie publique, de même que l'économie locale puisque cette concurrence accélère la fermeture de nos entreprises privées.**

En conclusion, il a été proposé plusieurs ripostes et actions communes, à retrouver sur <http://www.congresdesarchis.com/>



**DROIT DE RÉPONSE**, PUBLIÉ À LA DEMANDE DE L'APGL DE PAU SUITE À LA PUBLICATION DE L'ARTICLE DE BRUNO GOYENECHÉ "APGL DE PAU : DES GRAVES DÉRIVES QUI NOUS MENACENT TOUS" (PASSION ARCHITECTURE N°58 P.38)

#### L'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) de PAU : des interventions légales

L'article page 38 de la revue n°58 prétend que "de nombreux projets sont lancés et réalisés (par l'APGL) hors des lois et des règlements". La critique sous-jacente faite à l'APGL est son absence de mise en concurrence lorsqu'elle intervient pour ses collectivités membres.

Or, la relation entre une collectivité membre et l'APGL, syndicat mixte composé exclusivement de collectivités territoriales et de leurs groupements, n'entre effectivement pas dans le cadre de la loi MOP, relative à la maîtrise d'œuvre privée, ni dans celui des règles de la commande publique mais bien dans le cadre légal des mutualisations créées par l'article L5721-9 du Code général des collectivités territoriales. Les services de l'APGL sont mis à disposition d'une collectivité membre, procédure permettant à ladite collectivité de considérer juridiquement le personnel de l'APGL comme son propre personnel.

Il est également prétendu que l'APGL "multiplie les incartades dans le domaine d'intervention, de responsabilité et savoir-faire des architectes". Or, les services de l'Agence se composent entre autres, de 7 architectes DPLG, 2 architectes HMONP et un architecte DEST, étant précisé que 8 d'entre eux sont inscrits au Tableau régional de l'Ordre des architectes.

En conséquence, les soi-disant incartades dans les domaines de compétences des architectes sont réalisées par des architectes eux-mêmes qualifiés, diplômés, compétents et en règle avec la déontologie de la profession.

Pour résumer, et contrairement donc à ce qu'indique l'auteur, l'APGL n'intervient aucunement en dehors de la réglementation et son personnel est parfaitement qualifié. Il n'y a, en conséquence, aucune dérive lors des interventions de l'APGL."

*Le conseil national de l'Unsa réuni le 9 décembre 2016 soutient son président, Régis Chaumont et le président du SIA 64-40, Bruno Goyeneche, dans leur action syndicale contre ces sociétés publiques d'ingénierie qui font une concurrence totalement déloyale à la maîtrise d'œuvre privée. Rappelons que les architectes sont déjà présents sur tout le territoire et réalisent des projets de toutes échelles.*

### Architecte, l'acteur incontournable de la transition énergétique

PAR MICHEL JARLETON

Les objectifs la Loi de transition énergétique et de la croissance verte sont, pour les architectes, l'opportunité de faire valoir leurs réponses particulières et développer un nouveau marché. Traiter 15 % de ce marché nécessitera plus de 5 000 architectes.

À l'écoute des usagers, les architectes savent mettre en valeur leurs connaissances du bâti et d'analyse des potentialités au profit de l'amélioration du cadre de vie des occupants. Dans certains cas, ils peuvent tirer parti des lieux pour faciliter le financement. L'architecte doit se positionner en interlocuteur unique ou privilégié (suivant le cas), rassurant et synthétique.

Le diagnostic global des architectes offre une vision complète des travaux et permet d'atteindre les objectifs de performance à terme, sans "faire et défaire", par une planification souple et réaliste. L'approche s'adapte aux pratiques, aux clients et aux lieux. Bien que les solutions soient plurielles, les offres doivent être structurées

et reproductibles. Il faut s'appuyer sur les structures locales mises en place et si possible participer à leur création et à leur développement.

Les architectes souhaitent monter en compétence sur certains sujets et développer le partage en réseaux d'expériences, d'outils et de méthodes. Les offres de formation et d'outils spécifiques devront accompagner ce besoin.



## Présentation de la grille de classification

PAR MARIE-CHARLOTTE COLMANT

Un avenant en date du 17 septembre 2015 est venu modifier notre grille de classification. Suite à la publication au Journal Officiel de l'arrêté d'extension, cette nouvelle grille de classification est entrée en vigueur le 1er juin 2016 et chaque employeur avait jusqu'au 30 novembre 2016 pour mettre à jour la classification de ses salariés.

Dans le cadre de cet atelier, Gilles Lefébure (chargé des affaires sociales de l'Unsa), Thierry Le Berre (ancien chargé des affaires sociales de l'Unsa) et Marie-Charlotte Colmant (co-responsable des affaires sociales de l'Unsa) ont répondu à l'ensemble des questions de nos adhérents et confrères.

Parmi les questions posées : " Comment se calcule la pondération du coefficient attribué au salarié ? ". Le coefficient est pondéré en fonction de trois critères : autonomie/initiative, technicité, formation/expérience. Il faut donc calculer la moyenne arithmétique de ces trois critères. Le résultat est arrondi au coefficient supérieur pour déterminer le coefficient applicable. Attention : il n'existe plus de coefficient "intermédiaire" (exemple : 370) sauf polyvalence.



Atelier " Le BIM, un outil pour le BEPOS " organisé par le Club Prescrire

## Insertion des jeunes architectes dans la vie active

PAR FRANÇOIS PICHET

Dans le cadre du thème du congrès : " Architectes pour qui ? Pour quoi ? ", l'atelier ouvrait avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, une réflexion se rapportant aux jeunes architectes sur l'enseignement et la formation, au regard de la diversité des pratiques et d'autre part, le passage de ces jeunes architectes vers la vie professionnelle. L'éclairage comparatif européen et transfrontalier de cette réflexion, était apporté par la présence d'enseignants et d'architectes des écoles d'architecture espagnoles de Donostia – San Sébastien et de Pampelune.

L'échange s'est déroulé en trois phases : les cursus, la recherche du premier emploi et les débouchés transfrontaliers Espagne / France.

Dans un dialogue ouvert par Martin Chenot, directeur de l'école de Bordeaux, les intervenants ont présenté successivement, leur rôle, leurs objectifs, leur ligne d'action.

Sans faire un compte rendu détaillé, on soulignera quelques observations principales :

- l'équivalence des cursus et des niveaux des diplômes entre France et Espagne (Master),
- une prise en compte plus poussée du " technique " en Espagne et une plus grande ouverture sur les questions urbaines et culturelles en France,
- les écoles développent des cycles de spécialisation en fin d'études pour ouvrir des débouchés professionnels,
- le cycle HMONP n'existe pas en Espagne mais une formation similaire se met en place depuis peu,
- l'enseignement de l'architecture appelle un " système en alternance " mais " la prise en charge des stagiaires " en agences

d'architecture ou dans d'autres entreprises, est une difficulté récurrente que l'on doit s'attacher à résoudre,

- des associations d'étudiants et de jeunes architectes ont pris en main le placement des stagiaires (UNEAP, La Charrette, Rhizome Junior entreprise),
- les relations continues qui existent avec le réseau universitaire Aquitaine EUSKADI Navarre (AEN) ne trouvent pas la même facilité dans le domaine de l'exercice professionnel. Le cadrage de la profession d'architecte règlementée explique cela.
- l'activité des architectes s'exerce dans les pays respectifs, hormis quelques réalisations de renom. Il n'existe pas, pour nos régions, d'agence d'architectes franco-espagnoles.

**Des pistes de travail ont été proposées pour l'avenir en vue de renforcer les compétences des architectes :**

- développer des Masters spécialisés pour répondre à la diversification des débouchés,
- renforcer l'apprentissage de la médiation et de la capacité à interagir avec les autres intervenants de l'acte de bâtir,
- mettre en place un statut de stagiaire,
- donner, pendant les études, une connaissance pratique des matériaux,
- la formation permanente est déontologiquement obligatoire,
- l'information de la branche professionnelle faite auprès des étudiants HMONP est appréciée et sera reconduite.

En conclusion, les participants étaient unanimes pour le maintien du contact entre les écoles et la profession. Il apporte aux étudiants une meilleure connaissance des milieux professionnels vers lesquels ils s'orientent et renforce leurs compétences initiales.



# Repensez les frontières

La NASA envoie 120 stations de travail HP ZBook dans la Station spatiale internationale pour repousser les limites de la science et des découvertes.



Les Keys de Floride,  
photo prise depuis la station  
spatiale internationale

ZBook Studio Mobile Workstation

Quand l'enjeu est vraiment important, les véritables pionniers doivent avoir accès à une technologie de pointe, comme les stations de travail HP Z. HP est fier d'annoncer que la NASA a choisi le ZBook Studio pour gérer le système de support de vie et assurer le commandement et la conduite des opérations dans la Station spatiale internationale pendant son voyage vers l'inconnu.

En savoir plus sur <http://www.graitec.com/fr/>



\* keep reinventing = reinventez sans cesse

keep reinventing\*

Meti School,  
Bangladesh

## Conférence d'Anna Heringer

PAR PHILIPPE KLEIN

Anna Heringer nous a présenté le parcours qui lui a permis de concevoir et construire la Meti School dans le cadre de son projet de diplôme d'architecte. Avant ses études d'architecte, elle a passé une année dans une ONG au Bangladesh pour se former au développement durable. Elle y est retournée tous les ans et a pu réunir les moyens financiers et humains pour réaliser son projet. Celui-ci se fonde sur la réponse à un besoin mais aussi sur la nécessité économique d'utiliser des matériaux locaux, facilement disponibles et produits en dehors des circuits industriels, en y associant la population et les futurs usagers. Pour la Meti School, réalisée principalement en terre et en bois, même des enfants ont été associés à la réalisation du projet en particulier pour la préparation de la terre. Ce projet a également été l'occasion de travailler sur la qualité d'usage et la qualité spatiale d'espaces destinés à de jeunes enfants. Les espaces ont été hiérarchisés et qualifiés par leur typologie et leurs ambiances. Ainsi des espaces collectifs ouverts et lumineux sont complétés de lieux plus intimes destinés d'une part au repos des enfants mais également à des activités individuelles ou pouvant répondre à de besoins d'isolement des enfants. Ce projet se caractérise également par l'usage de matériaux simples mais avec une réflexion élaborée en matière de mise en œuvre et de performance technique. D'une maturité rare, ce projet a valu à Anna Heringer de remporter le Prix de l'Aga Khan en 2007 à l'âge de 30 ans, ainsi que le Global Award for Sustainable Architecture en 2010. Avant même l'obtention de cette reconnaissance internationale, une seconde phase du projet a été lancée. En y associant les femmes du village, elle a permis de faire



évoluer des mentalités très traditionnelles dans une région rurale. Outre ce projet exemplaire, Anna Heringer a présenté un projet de crèche en Tanzanie pour lequel elle s'est fondée sur les ressources naturelles disponibles pour définir les matériaux qu'elle allait utiliser (bois, herbes pour la toiture) ; ainsi qu'une auberge de jeunesse en Chine, associant un noyau en terre séchée et une peau extérieure décalée par un espace intermédiaire réalisé en bambou tressé. Là encore, la population locale a été associée au projet, une démarche qui pourrait fort bien se décliner sur des opérations plus importantes. Sur tous ces projets, Anna Heringer ne répond pas à une commande, elle part de ce qu'elle a envie de faire et cherche un terrain adapté et le financement nécessaire, en s'appuyant sur des ONG et collectes de fonds. Elle se trouve ainsi en situation de monteur d'opération et de porteur de projet avant même d'être architecte.



## APPEL À PROJETS POUR LE PRIX DU PROJET CITOYEN 2017

Créé en 2001 et placé sous le haut parrainage du ministre de la Culture, ce prix récompense les acteurs d'un parcours de concertation entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen. L'opération primée devra associer à la démarche de concertation la prise en compte de l'expression architecturale et être terminée depuis moins de 3 ans.

### Qui peut participer ?

Une équipe réunissant :

- le maître d'ouvrage : collectivité, bailleur, maître d'ouvrage privé, comité de quartier, association,
- le maître d'usage : utilisateur, habitant, résident,
- le maître d'œuvre : représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de paysagiste, urbaniste, scénographe.

Ainsi, les projets issus de concours peuvent difficilement entrer dans cette catégorie puisque le programme doit être totalement défini avant le lancement du concours. A contrario, tous les projets de constructions neuves, d'extensions et d'interventions lourdes sur existant, dont le programme a été élaboré en totalité ou partiellement avec le maître d'ouvrage et l'utilisateur, seront retenus.

### Inscription :

1<sup>ère</sup> étape : dès aujourd'hui complétez et retournez le bulletin d'inscription,  
2<sup>e</sup> étape : 22 mai 2017, date limite de remise des candidatures,

### Résultats :

La proclamation des résultats et la remise du prix auront lieu lors du 48<sup>e</sup> congrès de l'Unsa à Metz, les 12, 13 et 14 octobre 2017.

### Contact :

Estelle Palucki – Unsa –  
Union nationale des syndicats français d'architectes  
29 Boulevard Raspail – 75007 Paris

Tous les renseignements et documents sont disponibles sur le site :

<https://syndicat-architectes.fr/> – Prix du projet citoyen

## SAMEDI 8 OCTOBRE : VISITE DE SAINT SÉBASTIEN ET BILBAO...



## Le BIM Prescrire Tour

Organisé par l'Unsa et le GEPA, le BIM Prescrire Tour 2016 a été un franc succès !

Les villes de Strasbourg, Cergy, Avignon, Nice et Vincennes ont accueilli le BIM Prescrire Tour. 250 personnes y ont participé autour de 5 thématiques :

- Se constituer une bibliothèque numérique, l'intérêt pour les maîtres d'ouvrage et les architectes
- Les formations BIM proposées par le GEPA
- BIM, Bepos et les contraintes réglementaires (thermiques, acoustiques...)
- Appels d'offres BIM, contrats BIM et rémunérations : le point de vue de la maîtrise d'ouvrage
- Point sur les travaux du Plan de transition numérique du bâtiment, présentation des travaux du bâtiment virtuel

Lionel Blancard de Léry, président du Club BIM Prescrire, et son équipe remercient vivement l'ensemble des intervenants ainsi que les invités pour leur participation à ces belles soirées d'échanges et de partage.

Rendez-vous très prochainement pour de nouvelles aventures !!!

Retrouvez toutes les informations sur le site [www.clubprescrire.com](http://www.clubprescrire.com)

### Les Entretiens de la Prescription

1 >

**INSTITUT NATIONAL DES  
ÉTUDES TERRITORIALES  
(INET) DU CNFPT,  
STRASBOURG (67)**

**MARDI 24 JANVIER 2017**

- Maître d'ouvrage : CNFPT
- Architectes : AZC + Michel Spitz architectes

2 >

**CENTRE DES CONGRÈS  
"CHAPEAU ROUGE",  
QUIMPER (29)**

**MARDI 17 JANVIER 2017**

- Maître d'ouvrage : Quimper Communauté
- Architectes : Grignou Stephan Architectes - Architecte associé et scénographe Agence Incognito

© PATRICK BOGNER



3 CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) À ORLÉANS (45)

**MARDI 7 FÉVRIER 2017**

- Maître d'ouvrage : Agglomération d'Orléans
- Architectes : L'HEUDÉ ET L'HEUDÉ



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

# CLUB Prescrire



**CONTACTS**

Thomas Leccia, Chargé de projets  
Ruth Mnamani, Responsable Administrative  
29 bd Raspail - 75007 Paris  
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05  
[clubprescrire@clubprescrire.com](mailto:clubprescrire@clubprescrire.com)

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

### LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



LILIANE DURRIS

E-mail: liliane.durris@axaltacs.com

Tél.: 04 77 96 70 33

Site Internet: www.powder.axaltacs.com

## AXALTA COATING SYSTEMS : peintures en poudre pour supports métalliques

### Alesta® AG AntiGraffiti Outdoor, une peinture en poudre anti-graffitis

Cette gamme a été spécialement développée pour satisfaire aux exigences des marchés de l'architecture et de la construction. Elle répond aux cahiers des charges Qualicoat et GSB, et a été testée par l'institut "Gutegemeinschaft Antigrffiti". Elle combine les avantages des peintures en poudre utilisées dans l'architecture extérieure sur les supports métalliques et est facile à nettoyer.

Les graffitis doivent être enlevés avec des agents de nettoyage recommandés.

Cette peinture en poudre anti-graffitis s'applique en une seule couche, a de très bonnes propriétés mécaniques et présente une bonne résistance aux UV. Elle convient à des utilisations aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Peut être formulée en finition brillante et brillante métallisée.

Une nouvelle opportunité pour vos ouvrages, n'hésitez pas à nous consulter :

[alesta-info@axaltacs.com](mailto:alesta-info@axaltacs.com)

[http://www.axaltacs.com/fr/fr\\_FR/powder-coatings/products/product-catalogue/Alesta-AG.html](http://www.axaltacs.com/fr/fr_FR/powder-coatings/products/product-catalogue/Alesta-AG.html)



## THERMOFORM®, la solution constructive au fort pouvoir isolant

Ce système constructif associe le pouvoir isolant du polystyrène à la résistance du béton. Durable et performant, il dépasse les exigences de la RT 2012.

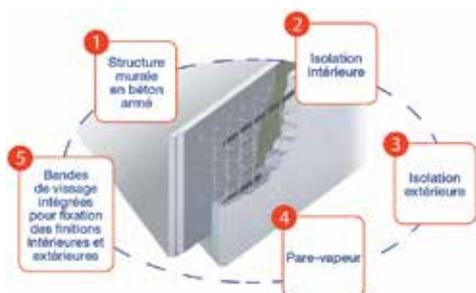
### Un fort pouvoir isolant et une réelle polyvalence

Monté à sec, un mur THERMOFORM® a une résistance thermique allant jusqu'à 6,25 m<sup>2</sup>.K/W et une étanchéité à l'air optimale de 0,15m<sup>3</sup>/h.m<sup>2</sup>. En plus, ce procédé autorise toutes finitions (enduit, pierre, bois...).

Véritable alternative aux solutions maçonnées traditionnelles, THERMOFORM® représente une véritable solution d'avenir pour la construction de bâtiments éco-énergétiques.

### Respect de l'environnement

Thermoform® produit peu de déchets et ceux-ci sont recyclables à 100 %. Le polystyrène expansé est composé de 98 % d'air et son pouvoir isolant permet de diminuer drastiquement la consommation d'énergie et donc les émissions de CO<sub>2</sub>.



LUCIA ALARCON RUIZ

Responsable marketing - CEMEX - France

Tél. : 01 49 79 37 50

Site internet : www.cemexbetons.fr

<http://www.cemexbetons.fr/betons-et-solution-constructive/solutions-constructives/thermoform/index.html>

## UN COLORIS TENDANCE POUR LA GAMME HP 10 HUGUENOT

Imerys Toiture, leader français de la tuile terre cuite et spécialiste de solutions pour toits et façade, innove avec le nouveau coloris Gris quartz.

### Un coloris raffiné et sobre, empreint de modernité

Avec cette nouvelle teinte noble alliant modernité et sobriété, le coloris gris quartz vient compléter les 5 coloris existants de la HP10 HUGUENOT. Discrète et pure, elle enjolivera les toitures des maisons d'Île-de-France et du Grand Est à la recherche de modernité.

Fabriquée en France, sur le site de St-Germer-de-Fly, la HP 10 HUGUENOT, grande tuile à pureau plat, bénéficie d'un nez très fin et d'un aspect "peau lisse" grâce à la qualité et à la finesse des argiles du Beauvaisis.

La HP10 HUGUENOT est parfaitement compatible avec des tuiles solaires. Elle peut être également posée en bardage, opération facilitée par ses deux trous de pré-perçage.

Pour des façades toujours plus personnalisées et créatives, IMERYS Toiture propose l'ajout de leds afin de sublimer les toitures des bâtiments les plus stylisés.



### STÉPHANE ARNOLD

Responsable Prescription Île-de-France  
E-mail : stephane.arnold@imerys.com  
Port. : 06 85 17 92 46  
Site internet : www.imerys.com

## LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET BIM CHEZ SOPREMA

SOPREMA a initié depuis 2014 une démarche BIM en France. Dans un premier temps SOPREMA a réalisé une analyse des problématiques de développement d'une offre BIM France et Europe pouvant apporter une information de qualité, à jour et à hauteur (granulométrie) du besoin de chaque acteur et chaque phase d'un projet BIM.

SOPREMA dispose aujourd'hui d'une dizaine d'objets BIM à travers l'Europe et bientôt en France. Si au départ du projet, ArchiWIZARD était le seul prestataire d'une solution BIM avec lequel travaillait SOPREMA, aujourd'hui ce ne sont pas moins de quatre prestataires et une équipe interne qui travaillent sur le projet.

Un e-catalogue est déjà disponible via ArchiWIZARD. Il accompagne les clients dans la définition et la validation des solutions d'isolation et d'étanchéité au service de la performance thermique et énergétique.

<http://www.soprema.fr/fr/article/outil/simulez-la-performance-des-produits-soprema-et-efyos-avec-archiwizard>

LES 3 POINTS CLÉS DU BIM SELON SOPREMA :



### JULIEN DUVAL

Responsable projet BIM  
Tél : +33 (0) 1.46.88.01.80  
Port. : +33 (0) 6.70.21.76.61  
E-mail : juduval@soprema.fr  
Site internet : <http://www.soprema.fr>  
Pôle technique SOPREMA  
Tél. : +33 (0)4 90 82 52 46



STÉPHANE RENOT

Chef produit

Tél. : 04 74 28 90 15

E-mail : stephane.renot@xella.com

www.ytong.fr

## YTONG COMPACT 22,5 :

le nouveau mur double isolation haute performance pour la construction de maisons individuelles

Xella lance une nouvelle gamme de mur en béton cellulaire de 22,5 cm d'épaisseur qui vient enrichir la gamme Ytong. Associé à ITI ou ITE, ce mur double isolation permet d'atteindre plus facilement les exigences des réglementations thermiques en vigueur et à venir.

### Compact 22,5 : le mur à haute performance thermique et environnementale

Compact 22,5 présente toutes les caractéristiques techniques lui permettant de se positionner comme un matériau de choix répondant aux exigences de la RT 2012 et au-delà, sans changer le mode constructif.

### Une solution compatible toutes zones sismiques

Unique sur le marché en termes d'épaisseur, il présente l'avantage de répondre parfaitement aux exigences de conception et de mise en œuvre pour la maison individuelle, en zones sismiques de 1 à 4.

### Le système constructif complet Ytong

Xella propose aux professionnels une solution constructive globale avec une gamme simple : 3 références de blocs et le 1/2 coffre pour volet roulant.

Inférieur à 20 kg, le bloc reste léger et maniable. La mise en œuvre est rapide.

**AKZONOBEL** LEADER MONDIAL DES PEINTURES EN POUDRE, PROPOSE DES REVÊTEMENTS ÉCOLOGIQUES, POUR LE THERMOLAQUAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES.

**NADIA ROUQUETTE**  
E-mail : nadia.rouquette@akzonobel.com  
Tél. : +33(0) 1 60 81 81 05  
Site : <http://www.interpon.fr>

**Ghm ECLATEC** FABRICATION DE SUPPORTS ET DE MOBILIER URBAIN. LA MAÎTRISE DE LA LUMIÈRE PAR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION DE LUMIÈRES ET DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**AURELIE MARLIER**  
E-mail : info@ghm-eclatec.fr - Tél. : 03 83 39 38 88  
Site Internet : <http://www.ghm.fr>  
Site produits : <http://www.edatec.com>

**nora** FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

**RÉMI DUVERT**  
E-mail : remi.duvert@nora.com  
Tél. : 01 69 33 14 53  
Site Internet : [www.nora.com/fr](http://www.nora.com/fr)

**SCHÜCO** MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

**RÉGIS MOTTE**  
E-mail : rmotte@schueco.com  
Port. : 06 75 48 47 58  
Site Internet : [www.schuco.fr](http://www.schuco.fr)

**AXALTA** DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMO-DURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.

**LILIANE DURRIS**  
E-mail : liliane.durris@axaltacs.com  
Tél. : 04 77 96 70 33  
Site Internet : [www.powder.axaltacs.com](http://www.powder.axaltacs.com)

**IMERYS Toiture** FABRICATION DE TUILLES ET ACCESSOIRES DE COUVERTURE EN TERRE CUITE, TUILLES SOLAIRES ET PRODUITS DE BARDAGE

**STÉPHANE ARNOLD**  
E-mail : stephane.arnold@imerys.com  
Port. : 06 85 17 92 46  
Site Internet : [www.imerys.com](http://www.imerys.com)

**Promat** ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

**SAMUEL ESKENAZI**  
E-mail : s.eskenazi@promat.fr  
Port. : 06 45 20 35 83  
Site Internet : [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

**Siplast** ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

**ERIC LAINÉ**  
E-mail : eric.laine@kapal.com  
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33  
Site Internet : [www.siplast.fr](http://www.siplast.fr)

**CEMEX** FOURNISSEUR DE BÉTONS, SABLES ET GRAVIERS POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

**LUCIA ALARCON RUIZ**  
E-mail : lucia.alarconruiz@cemex.com  
Tél. : 01 49 79 37 50  
Site internet : [www.cemexbetons.fr](http://www.cemexbetons.fr)

**LAFARGE** CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®

**ALAIN BIRAULT**  
E-mail : alain.biraault@lafarge.com  
Port. : 06 03 58 41 24  
Site Internet : [www.lafarge.com](http://www.lafarge.com)

**RECTOR** RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

**DENIS SCHMIT**  
Port. : 06 71 17 43 44  
E-mail : denis.schmit@rector.fr  
Site Internet : [www.rector.fr](http://www.rector.fr)

**THIEBAUT** CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOILETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM ET DES PERGOLAS

**MURIELLE LANGLAIS**  
E-mail : murielle.langlais@tissas.fr  
Port. : 07 86 26 31 30  
Site Internet : [www.voilets-thiebaud.com](http://www.voilets-thiebaud.com)

**Fermacell** FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.

**MARION DIAZ**  
E-mail : marion.diaz@xella.com  
Port. : 06 45 28 33 21  
Site Internet : [www.fermacell.fr](http://www.fermacell.fr)

**MANTION** SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

**STELLA NANECOUCO**  
E-mail : s.nanecoou@mansion.com  
Tél. : 03 81 50 56 77  
Site Internet : [www.mansion.com](http://www.mansion.com) - [www.lp-porte-en-verre.com](http://www.lp-porte-en-verre.com)

**SAINT-GOBAIN GLASS** PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

**BRUNO CARREL**  
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com  
Tél. : 06 65 82 34 03  
Site Internet : [www.saint-gobain-glass.com](http://www.saint-gobain-glass.com)  
[www.glassolutions.fr](http://www.glassolutions.fr)

**Weber** ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

**JEAN-CLAUDE GIRAUD**  
Tél. : 01 60 62 13 51  
Port. : 06 07 66 13 50  
E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com  
Site Internet : [www.weber.fr](http://www.weber.fr)

**GEZE** SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

**BRUNO MONCELET**  
E-mail : b.moncelet@geze.com  
Tél. : 01 60 62 60 96  
Site Internet : [www.geze.fr](http://www.geze.fr)

**MINCO** CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU

**ISABELLE BONNET**  
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr  
Tél. : 02 40 33 56 56  
Site Internet : [www.minco.fr](http://www.minco.fr)

**SOPREMA** SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

**THIERRY SONET**  
E-mail : tsonet@soprema.fr  
Tél. : 04 90 82 79 66  
Site Internet : [www.soprema.fr](http://www.soprema.fr)

**YTONG** FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...

**CÉLINE BROCHEREUX**  
E-mail : celine.brochereux@xella.com  
Port. : 04 74 28 90 15  
Site Internet : [www.ytong.fr](http://www.ytong.fr)

# REMERCIEMENTS TOUS LES PARTENAIRES ET EXPOSANTS

DU 47<sup>e</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES POUR LEUR PRÉSENCE, LEUR FIDÉLITÉ ET LEUR SOUTIEN.



ABET LAMINATI, AFBB, ALLPLAN, AMB, AUTODESK, BOUYER LEROUX, BTP, TV, CIPAV, CRÉDIT MUTUEL, DOMAINE DE L'ARCHITECTE, DOTT. GALLINA, EDF, EUROSTUDIO, FIF PL, FINALCAD, FUNDERMAX, GEPA, GLASS PARTNERS SOLUTIONS, GRAITEC, HP, HUMANIS, ICAR, JPA, MAF, MALAKOFF, NEWFORMA, NOBATEK, OCCITANIE PIERRES, OCIRP, QUALITEL-CERQUAL, REFSA, SCMF, SOLUTIONS COMPOSITES, TREPPEN MEISTER, UNEP, VMZINC

... Le CLUB PRESCRIRE et ses membres : LAFARGE, RECTOR, REYNAERS ALUMINIUM, SCHÜCO PRESCRIRE, SIPLAST, SOPREMA, WEBER



**À VOS AGENDAS !**  
Le 48<sup>e</sup> congrès des architectes aura lieu à Metz, les 12 et 13 octobre 2017.

Ce sont "Les Arènes", à proximité immédiate du Centre Pompidou Metz et du quartier de l'Amphithéâtre qui nous accueilleront. Des visites du quartier européen de Luxembourg-Ville et de l'éco-quartier de Esch-Belval à Esch-sur-Alzette seront organisées le samedi 14 octobre. Pour en savoir plus : [www.congresdesarchis.com](http://www.congresdesarchis.com)



# PRIX DU PROJET CITOYEN 2016

CRÉÉ PAR L'UNSA, LE PRIX DU PROJET CITOYEN VALORISE LA CONCERTATION entre maître d'ouvrage, architecte-maître d'œuvre et usager-citoyen.

C'est en présence d'Agnès Vince, directrice chargée de l'architecture à la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, que le palmarès 2016 a été dévoilé le 6 octobre dernier, lors du 47<sup>e</sup> congrès des architectes, à Biarritz.

## Lauréat

**TERRA ARTE – Habitat participatif (46 logements) – Bayonne (64)**

Architectes : Jean-Louis Duhourcau et Laure Prablanc – Joseph Andueza, paysagiste

Maître d'ouvrage : Le Comité Ouvrier du Logement (Le COL), coopérative HLM ; assistance à la maîtrise d'ouvrage : association AREA et NOBATEK (sensibilisation écologique).

Maîtres d'usage : association des habitants Terra Arte



## Entretien avec Jean-Louis Duhourcau et Laure Prablanc, architectes

### Malgré une histoire de plus d'un siècle, les opérations d'habitat participatif ne représentent qu'un très faible pourcentage des opérations de logements en France. Quel est votre avis sur le sujet ?

Dans le contexte socio-économique que nous connaissons depuis un siècle, la notion de participatif reste difficilement compatible avec la production de masse évidemment nécessaire. Cependant ont émergé quelques réalisations remarquables grâce à l'initiative individuelle liées à l'industrialisation du pays et à des initiatives collectives, ce qui a permis de faire évoluer la notion d'habitat collectif vers le "participatif".

Ces exemples permettent d'identifier une première évolution dans la production de logements collectifs vers la notion de "participatif" par l'apport d'espaces partagés.

L'étape suivante étant l'implication des habitants dans le processus de la conception.

La méthode de production du logement collectif n'intègre pas seulement la réponse à un besoin quantitatif mais également à des enjeux financiers et ce, depuis toujours.

Malheureusement, le processus participatif demande du temps et une implication sociologique par conséquent un investissement financier plus important, ce qui va à l'encontre du système de production et des besoins actuels.

### Pour le projet TERRA ARTE, le Comité Ouvrier du Logement était le maître d'ouvrage. Comment travaille-t-on avec un acteur historique de l'habitat coopératif ?

Notre collaboration avec Le Col date de 25 ans. Les objectifs et la philosophie de ce maître d'ouvrage correspondent à ce que nous pensons devoir donner comme orientation à notre métier: une dimension anthropologique. C'est difficile dans le contexte économique actuel mais cette dimension est toujours présente.

La méthode de travail n'a pas vraiment été modifiée si ce n'est que Le Col s'est fait aussi, en plus de ses propres contraintes, le relais des demandes individuelles. À partir du moment où l'on donne la parole à chacun, il faut avoir une réponse particulière et appropriée. Ceci demande une disponibilité plus grande et une créativité plus élaborée.

### Quels sont vos modèles en matière de fabrication de la ville et plus particulièrement sur l'habitat participatif ?

Dans cette question, le terme de "fabrication" pour parler de la ville nous semble peu approprié. La ville et les espaces à vivre ne sont pas des "produits" comme ceux fabriqués par l'industrie. Chaque projet d'habitat collectif est singulier dans un contexte urbain dont l'origine et la naissance n'ont pas toujours été planifiées bien qu'organisées, mais néanmoins, les projets de logements participatifs ou pas, participent à la composition ou la rénovation du tissu urbain.

### Comment vous êtes-vous approprié la démarche ?

C'est en 2012 que le premier programme d'habitat participatif de cette envergure en Aquitaine a été initié par Le Col, soutenu par la mairie de Bayonne. Le COL s'est lancé dans la production de ce type pour offrir plus encore dans le domaine du logement en accession sociale mettant le citoyen au cœur de son avenir. Afin de mettre en œuvre cette démarche participative, il a été nécessaire, dans un premier temps, de définir la programmation avec le groupe d'habitants (il se constitue progressivement tout au long de l'opération jusqu'à la livraison) et de décider du contenu de l'opération. En effet le COL a invité les futurs acquéreurs à participer dès le début, à la conception de leur logement, des espaces collectifs, des espaces partagés ainsi que l'environnement des futures constructions.

Ce n'est qu'au stade de la synthèse programmatique et de la schématisation du projet, à l'été 2013, que le maître d'ouvrage a fait appel à l'équipe de maîtrise d'œuvre et à nous, architectes.



Dans ce cadre, le travail de la maîtrise d'œuvre varie considérablement par rapport aux méthodes, dites classiques, le projet s'articule tout autant autour des souhaits des futurs acquéreurs que des prescriptions standards d'un projet de logements collectifs. Il a donc fallu s'inscrire et s'adapter à cette méthodologie toute nouvelle pour nous.

Les grands principes d'organisation et de volumétrie étant déjà arrêtés, deux problématiques se présentèrent à nous, lire, comprendre et traduire la programmation et apporter notre savoir, et notre mission de conseil. C'est difficile de concevoir un objet bâti satisfaisant l'imaginaire, car telle est notre mission, de 46 futurs acquéreurs.

Cette expérience nous permet aujourd'hui d'entamer une réflexion approfondie sur la démarche "participative", et sur la méthodologie et les rapports entre les différents acteurs, de manière à améliorer l'intervention de l'architecte encore et toujours.

### Comment être efficace dans ce type de démarche pour se garantir une rémunération minimale ?

Il est nécessaire de faire intervenir l'équipe de maîtrise d'œuvre plus tôt dans le processus, de prévoir des réunions, dont le nombre est défini et limité, de présenter le métier d'architecte, son rôle et le contenu de sa mission auprès des futurs acquéreurs.

D'organiser des moments d'échange avec l'équipe de maîtrise d'œuvre durant lesquels les futurs acquéreurs peuvent poser leurs questions, les architectes peuvent partager leurs expériences de la manipulation des espaces...

Tout cela semble être du travail en plus, mais au contraire si cela est bien défini au départ, la part de travail et de temps passé à partir de la phase APS sera, à notre avis, beaucoup mieux maîtrisée et donc garantira la rémunération de chacun.

La démarche participative demande et demandera toujours davantage de temps pour mettre en place un projet, et c'est normal. Il est important de bien redistribuer ce temps parmi les phases primordiales des opérations.

### Quelles ont été les clés de la réussite pour mener ce projet à terme ?

La première clé a été de faire confiance à l'intelligence collective. Ensuite, mettre de l'ordre dans les priorités entre désirs individuels et intérêts collectifs. Enfin, trouver les réponses techniques adap-

tées. Nous sommes convaincus que ce type de démarche est d'abord un projet sociologique avant d'être un projet architectural, ce qui n'empêche pas de proposer une réalisation de qualité. La qualité est une rencontre et dans le cas de Terra Arte, c'est celle des habitants avec eux-mêmes, avec leur pensée. Ce sont ces clés que nous avons essayé de ne pas perdre.

### Comment l'enjeu environnemental se traduit-il dans l'opération TERRA ARTE ?

Il y avait un fort désir du groupe d'habitants d'intégrer leurs préoccupations environnementales dans ce programme. Nous pensons qu'ils ont eu une réflexion sur l'usage à long terme, pour des raisons éthiques aussi bien que financières.

L'image que nous laisse cette opération est comme une "nursery" de plantes dont les graines ont mûri lentement et leur croissance à l'air libre est aujourd'hui bien fondée.

Plus concrètement, la production de 30 % de l'eau chaude sanitaire et chauffage est produite par des panneaux solaires. L'isolation est assurée par du "métis" issu du recyclage de vos jeans. Par ailleurs, la maçonnerie est en béton cellulaire issu d'une filière courte.



## LES MENTIONS

### VILLA JANNA – L'ÉCOLOGE DE LA PALMERAIE DE MARRAKECH

**Architectes et équipes :** Denis Coquard, architecte DPLG – Jalal Zemzama, architecte DENA – Daniel Turquin, ingénieur, formateur terre – L3e & KER, Labo et BET Terre, finaliste pour les TERRA Award 2016

**Maître d'ouvrage :** Villa Janna sarl

**Maîtres d'usage :** Le Centre de la Terre et Villa Janna



VILLA JANNA héberge LE CENTRE DE LA TERRE, association qui s'inscrit dans une démarche de promotion au niveau internationale de la construction en terre crue par la formation et par la reconquête des savoir-faire. LE CENTRE DE LA TERRE assure aussi des missions de conseil, d'assistance technique aux maîtres d'ouvrages publics et privés, aux maîtres d'œuvre, aux entreprises. VILLA JANNA se veut une vitrine et un exemple pour servir la cause du renouveau de la construction en terre.

Cet ensemble éco-responsable de 4 700 m<sup>2</sup> sur 2,5 hectares de terrain intègre : la terre crue comme matériau de construction, l'énergie solaire pour la production d'eau chaude, le minimum de puissance fournie par l'ONE (18 Kwa), un système de puits canadiens pour le chauffage, de puits provençal pour le rafraîchissement, un double circuit d'alimentation d'eau (potable & non potable), le traitement des eaux et des déchets, la permaculture et le recyclage, le recours au personnel local formé par VILLA JANNA. VILLA JANNA a pour objet d'accueillir des groupes, des séminaires, des formations, des réceptions et des événements. Elle est dotée pour cela de 32 lits dans 13 chambres, d'une cuisine

professionnelle (500 couverts/repas), d'un SPA et d'une piscine, d'un amphithéâtre de 400 places, d'un observatoire. Tout est réuni pour passer des moments agréables sous le soleil de Marrakech. LE CENTRE DE LA TERRE a été créé en concertation avec les différents acteurs de la construction dans le cadre du développement durable, en intégrant des membres au niveau international qui totalisent plus de 30 000 m<sup>2</sup> de construction en terre crue. Il est essentiel de promouvoir la terre pour la construction car il s'agit d'un des matériaux les plus vertueux en matière d'énergie grise.

**Denis Coquard, maître d'ouvrage, architecte et constructeur Terre**

### IMMEUBLE LE MAKING HOF RÉALISÉ EN AUTO-PROMOTION À STRASBOURG (67)

**Architecte :** Patrick Texier et Jean-Mathieu Collard

**Maître d'ouvrage :** SCA Foncière d'Habitat et Humanisme

**Maîtres d'usage :** SCIA Le Making Hof



Le projet est né du souhait d'habiter autrement : moins cher, plus grand et plus écologique, autour d'une nouvelle forme de vivre ensemble et d'habitat passif. Les architectes ont proposé à un

premier groupe d'habitants un projet parfaitement adapté aux attentes des différentes familles intéressées par ce terrain. En 2010, ils ont associé le bailleur social Habitat et Humanisme dans cette opération d'autopromotion.

12 mois ont été nécessaires pour finaliser le projet, grâce à de nombreuses réunions entre la maîtrise d'œuvre et les familles pour créer un véritable projet de vie. En décembre 2014, les marchés des entreprises ont été signés et le chantier a duré 12 mois pour une livraison en février 2016.

La réalisation a été conçue d'une manière équitable et sur un principe d'égalité généreuse entre les familles, quels que soient la taille du logement ou les moyens financiers de chacun : typologie, orientation, surface de jardin, vue, accès, droit d'utilisation des surfaces communes...

Pour parvenir à des objectifs énergétiques et environnementaux performants, le bâtiment est d'une grande compacité, bien isolé thermiquement par l'utilisation de la paille, doté de grandes baies à triple vitrage. La conception des façades garantit une bonne isolation par l'utilisation de l'enduit terre comme finition intérieures. La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire est assurée par géothermie.

Merci à nos partenaires : Ikos Consultant et Cirasse & LubNetWork

# VIE DES RÉGIONS



## Unsfa Île-de-France

Lors du 47<sup>e</sup> Congrès des architectes organisé par l'Unsfa à Biarritz, nous avons présenté **les trois étapes d'action de communication institutionnelle que nous menons depuis octobre**

**2015** : campagne des élections régionales, création d'une relation durable avec les responsables politiques de la région, élargissement de la relation.

**Bilan des partenariats** : avec l'exécutif du Conseil Régional, nous commençons à travailler sur la participation de l'Unsfa Île-de-France. Avec la Métropole du Grand Paris, nous travaillons avec le cabinet de Patrick Ollier et son équipe afin de rendre le règlement de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" acceptable par les architectes (rémunération et indemnisation). Notre proposition d'avoir systématiquement un ou deux architectes dans les jurys de cet appel à projets (un jury par commune) a été retenue et validée. Patrick Ollier, nous a demandé de faire des propositions pour l'intégration d'architectes dans les instances de gouvernance (comité stratégique et comité d'évaluation des projets innovants). Enfin, membre de l'AMIF Partenaires, nous pourrions être acteurs et faire connaître le savoir-faire des architectes syndiqués franciliens.

Ceci n'aurait pas été possible sans l'appui des huit présidents des syndicats départementaux de la région et la motivation et l'énergie déployée par toute l'équipe du bureau de l'Unsfa Île-de-France. Nous vivons une très belle aventure humaine et syndicale qui connaît ses premiers résultats et qui doit se poursuivre afin d'asseoir notre syndicat à la table des décideurs.

[www.idfsyndicat-architectes.fr](http://www.idfsyndicat-architectes.fr)

**Didier Chinardet, président de l'Unsfa Île-de-France**

## SAR 69 (Rhône)



Le SAR, en collaboration avec le Musée Urbain Tony Garnier de Lyon, organise **des balades urbaines dans le 8<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon**, dans l'objectif de faire découvrir le patrimoine architectural du 20<sup>e</sup> siècle et l'histoire de la Ville moderne.

Ont déjà eu lieu deux visites en novembre, deux visites en décembre 2016 ; les suivantes se dérouleront sur la période mars-avril 2017.

[www.sar69.com](http://www.sar69.com)

## Les actions du SA 83 (Var)

- Signature de la charte contre le travail illégal avec la fédération du BTP du Var en préfecture.
- Organisation d'une exposition avec la CAUE du Var sur la densité et la potentialité : "Les architectes répondent à la densification de l'habitat dans le Var".
- Mise en forme d'un manuel à la destination de la maîtrise d'ouvrage sur les bonnes pratiques du choix du maître d'œuvre lors de la passation de MAPA.

- Organisation de conférence d'architecture à la Villa Noailles dans le cadre du « mois de l'architecture ».

<http://syndicat-architectes-var.org/blog/>

## SASM (Seine-et-Marne)



Le SASM était présent au **55<sup>e</sup> congrès des Maires de Seine-et-Marne** en septembre dernier. L'occasion de rencontrer, une nouvelle fois, de nombreux élus du département. Le président du Conseil départemental Jean-Jacques Barbaux et Valérie Lacroute, présidente de l'Union des Maires, ont échangé avec nos jeunes confrères, adhérents du SASM, que nous avons mis à l'honneur lors d'un apéritif organisé par le CAUE77, représenté par son président Jérôme Guyard.

De nombreux visiteurs sont venus sur le stand que nous avons conçu et réalisé en collaboration avec le BTP77. Avec les géomètres-experts, qui étaient également présents à nos côtés, et le BTP77, nous avons démontré notre capacité à nous unir pour imaginer, définir et construire le paysage de demain.

### Composition du bureau 2016-2018 :

Président : Philippe Rouveau ; secrétaire : Grégoire Collin ; vice-présidents : Richard Riff, Cyril Vallée ; trésorier : Alexis Dansette ; membres du bureau : Serge Muriel, Thierry Bouchet ; administrateurs du site internet : Daniel Rapaport, Sophie Vatin

<http://www.architectes77.fr>

## SA 13



### Composition du bureau 2016-2018 :

Président : Patrick Verbauwen  
Vice-présidents : Nicolas Salmon-Legagneur, Adrien Champsaur  
Secrétaire générale : Pascale Biroteau ; secrétaire générale adjointe : Laure Pantel  
Trésorier : Guillaume Garin ; Trésorière adjointe : Suzanne Schindlbeck  
Conseillers : Stéphane Baumeige, Eric Chevalier, Philippe Donjerkovic, Gianfranco Porcella, Mauro Veneziano, André Battesti, Eyad Elias

<https://sa13.fr/>

LA LOI TRAVAIL EST ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 AOÛT 2016. Cette loi a pour objectif de refonder la partie législative du code du travail et a pour ambition d'attribuer une place centrale à la négociation collective.



**Marie-Charlotte Colmant,**  
Co-responsable des affaires juridiques & sociales

## QUE FAUT-IL RETENIR DE LA LOI TRAVAIL ?

À l'heure où nous rédigeons cet article, un certain nombre de décrets n'ont pas encore été publiés. Il faudra donc attendre leur publication pour avoir une vision globale de cette loi. En attendant, quels sont les points principaux de la loi à retenir ?

### I - Une "actualisation" de la définition des licenciements économiques (entrée en application le 1<sup>er</sup> décembre 2016)

#### UNE "NOUVELLE" DÉFINITION LÉGALE

Un licenciement économique peut avoir pour motif : des difficultés économiques, des mutations technologiques, la réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité, la cessation d'activité de l'entreprise.

À noter : les deux derniers motifs étaient déjà reconnus par la jurisprudence actuelle. Ils sont simplement intégrés dans la définition officielle du code du travail. La définition n'est donc pas vraiment nouvelle.

#### LA NOTION DE DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

Les difficultés économiques peuvent notamment être caractérisées par l'évolution significative d'un des indicateurs économiques suivants : baisse des commandes ou du chiffre d'affaires, pertes d'exploitation, dégradation de la trésorerie ou de l'excédent brut d'exploitation.

#### QU'EST-CE QU'UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DES COMMANDES OU DU CHIFFRE D'AFFAIRES, D'UNE TAILLE D'ENTREPRISE À L'AUTRE ?

Une baisse significative des commandes ou du chiffre d'affaires est constituée dès lors que la durée de cette baisse est en comparaison avec la même période de l'année précédente au moins égale à :

- un trimestre pour une **entreprise de moins de 11 salariés** ;
- deux trimestres consécutifs pour une **entreprise d'au moins 11 salariés et de moins de 50 salariés** ;
- trois trimestres consécutifs pour une **entreprise d'au moins 50 salariés et de moins de 300** ;
- quatre trimestres consécutifs pour une entreprise de 300 salariés et plus.

### II - Les nouvelles règles de validité des accords d'entreprise (entrée en vigueur en cascade)

De nouvelles règles de validité des accords sont à prendre en considération.

#### QUELLES SONT LES DATES D'APPLICATION ?

Ces règles s'appliquent :

- depuis le 10 août 2016 (entrée en vigueur de la loi) aux accords de préservation ou de développement de l'emploi ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 **aux accords portant sur la durée du travail, les repos et les congés** ;
- à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour les autres accords collectifs.

#### QUELLES SONT CES NOUVELLES RÈGLES ?

##### Dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux :

**1<sup>ère</sup> possibilité : négocier avec des élus du personnel mandatés par une Organisation Syndicale de salariés Représentative (OSR) pour une négociation spécifique**

##### Conditions :

- élus du personnel titulaires ou suppléants (entreprise d'architecture d'au moins 8 salariés) expressément mandatés à cet effet par une OSR dans la branche ;
- l'entreprise doit informer les 6 OSR de la branche (UNSA, CFTC, CFE-CGC, SYNATPAU-CFDT, FO ou CGT),
- l'entreprise doit faire connaître aux élus du personnel son intention de négocier un accord ;
- les élus qui souhaitent négocier doivent le faire savoir dans un délai d'un mois ;
- l'accord devra être approuvé par les salariés à la majorité.

**2<sup>e</sup> possibilité : négocier avec des élus du personnel sans mandat d'une OSR**

##### Conditions :

- élus du personnel titulaires ;
- les élus du personnel qui souhaitent négocier, doivent le faire savoir dans le délai d'un mois ;
- signature de l'accord par les élus titulaires représentant la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles ;
- transmission de l'accord paritaire à la commission paritaire de branche pour information à l'adresse de l'APGP (Branche Architecture) 8, rue du Chalet 75010 Paris.

**3<sup>e</sup> possibilité : négocier avec des salariés expressément mandatés par une OSR**

##### Conditions :

- absence d' élu du personnel titulaire pour négocier ;
- salarié expressément mandaté à cet effet par une OSR dans la branche ;

- l'accord devra être approuvé par les salariés à la majorité.

#### **Dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux :**

##### **1<sup>ère</sup> possibilité : l'accord majoritaire**

Pour être valides, les accords devront être signés par une ou plusieurs organisations syndicales (OS) de salariés représentatives (OSR) ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés. Le droit d'opposition des OSR est supprimé.

##### **2<sup>e</sup> possibilité : l'accord minoritaire mais validé par referendum**

À défaut d'avoir recueilli plus de 50 %, si l'accord a été signé par l'employeur et par les organisations syndicales représentatives en ayant accueilli plus de 30 %, l'accord peut être validé par referendum.

À noter : Le service juridique de l'Unsa accompagne ses adhérents dans leurs projets d'accords d'entreprise.

### **III - Extension de la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, qu'il soit plus ou moins favorable**

Jusqu'à présent, la primauté d'un accord d'entreprise sur un accord de branche était limitée à un certain nombre de domaines. Aujourd'hui, la loi travail renforce cette primauté en venant l'étendre à d'autres domaines : taux de majoration des heures supplémentaires etc.

À noter pour les heures supplémentaires que l'accord d'entreprise peut désormais fixer un taux de majoration des heures supplémentaires minimal de 10 %.

### **IV - Une sécurisation des forfaits jours ou heures (entrée en application au 10 août 2016)**

La loi travail vient sécuriser la pratique des forfaits jours en venant compléter les mentions obligatoires que doivent remplir vos futurs accords collectifs.

À noter : sauf exception, la loi travail vient sécuriser les accords collectifs en cours qui, à la date de sa publication ne comportent pas les dispositions décrites ci-dessous.

#### **QUELLES SONT LES MENTIONS OBLIGATOIRES D'UN ACCORD COLLECTIF (FORFAIT JOURS/FORFAIT HEURES) ?**

- les catégories de salariés concernés ;
- le nombre d'heures ou de jours compris dans le forfait (limite : 218 jours) ;
- les caractéristiques principales de ces conventions ;
- la période de référence du forfait : année civile ou toute autre période de 12 mois consécutifs (nouveau) ;
- les conditions de prise en compte, pour la rémunération des salariés, des absences, ainsi que des arrivées ou départs en cours de période (nouveau).

#### **IL EXISTE ÉGALEMENT DES MENTIONS OBLIGATOIRES SPÉCIFIQUES POUR LES FORFAITS-JOURS :**

- les modalités selon lesquelles le salarié peut exercer son droit à la déconnexion (à défaut détermination par l'employeur) (nouveau) ;
- les modalités d'évaluation et de suivi régulier, par l'employeur de la charge de travail du salarié (nouveau) ;
- les modalités selon lesquelles l'employeur ou le salarié communiquent périodiquement sur :
- la charge de travail ;

- l'articulation activité professionnelle/vie personnelle ;
- sa rémunération ;
- l'organisation du travail dans l'entreprise ;

### **V - Mesures sur la santé au travail (entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2017)**

La loi travail vient modifier la procédure de constatation de l'incapacité et se concentre désormais sur les salariés les plus exposés.

#### **UN SUIVI MÉDICAL ALLÉGÉ**

La visite médicale d'embauche est supprimée au profit d'une simple visite d'information.

Cette visite d'information sera effectuée par le collaborateur médecin, l'interne en médecine ou l'infirmier.

À noter : cette réforme vise à résoudre la problématique de pénurie des médecins du travail et devrait permettre aux entreprises d'obtenir des rendez-vous plus rapides pour leurs nouveaux personnels.



#### **UN SUIVI MÉDICAL RENFORCÉ POUR LES SALARIÉS LES PLUS EXPOSÉS**

Les salariés les plus exposés aux risques bénéficieront d'un examen médical d'aptitude lors de leur embauche par le médecin du travail.

#### **UNE PROCÉDURE D'INAPTITUDE MODIFIÉE**

Jusqu'à présent, un salarié ne peut, sauf exception, être déclaré inapte à son poste qu'après deux examens médicaux espacés de deux semaines. La loi vient supprimer ces deux examens médicaux.

### **VI - Le compte personnel d'activité (CPA) (entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2017)**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, toute personne âgée d'au moins 16 ans pourra bénéficier d'un compte personnel d'activité (CPA). Le compte sera fermé à la date de décès du titulaire.

Le CPA a pour ambition de centraliser les droits sociaux des actifs. C'est-à-dire les droits inscrits sur les comptes suivants : le compte personnel de formation (CPF), le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), le compte engagement citoyen (CEC).

Le CPA pourra être consulté par le titulaire du compte via un service en ligne gratuit, géré par la Caisse des dépôts et consignations.

GUIDER LES PROFESSIONNELS DANS LE BESOIN DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE, le GEPA dispense depuis 2004 la formation "PAMO – Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage". Reconnue par le SYPAA (Syndicat des programmistes en architecture et en aménagement), cette formation prend appui sur cette loi et légitime le travail programmatique.



## FORMATION PAMO : L'ESSENTIEL DE LA PROGRAMMATION

Élaboré et encadré par une équipe pédagogique d'enseignants reconnus, ce cycle de 17 jours fixe des objectifs ambitieux aux stagiaires : acquérir une spécialisation dans le domaine de la programmation pour intervenir sur cette mission particulière d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Questions à...  
Ils ont suivi  
la formation  
PAMO



**Amandine Dejonghe,**  
chef de projet, société mixte au service  
des collectivités et des entreprises  
des territoires dans les métiers de  
l'aménagement et de la construction



**Fabien Vaissière,**  
chef de projet,  
société d'habitation  
de logements sociaux



**Abir Kara,**  
responsable de programmation  
architecturale



**Isabella Tallo,**  
architecte

### Quelles sont les raisons qui vous ont poussés à suivre cette formation ?

**A. D. :** Acquérir de nouveaux outils pour arriver plus forte devant les donneurs d'ordre.

**A. K. :** Maîtriser la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en programmation et la production de support destinée à la maîtrise d'œuvre.

**F. V. :** Je cherchais des outils et méthodes pour comprendre jusqu'où et comment appréhender cette étape d'élaboration des programmes.

**I. T. :** Un programme mal conçu est un véritable handicap, difficile à surmonter dans la réussite d'un projet. Je me suis souvent questionnée sur le processus de programmation des opérations. C'est ce qui m'a conduit à suivre la formation du GEPA, qui me paraissait complète en la matière.

### Le contenu pédagogique a-t-il répondu à vos besoins professionnels ?

**F. V. :** Le processus pédagogique de la formation GEPA, alternant théorie, retours d'expérience et application au travers d'exercices était adapté à mes attentes. Aujourd'hui, une orientation professionnelle dans le domaine est envisageable pour moi.

**A. D. :** Le contenu est en adéquation même si les réalités professionnelles varient en fonction des territoires d'où l'on vient et du volume que portent les projets que l'on suit. De plus, les modules sont variés sans être superficiels.

### Avez-vous été convaincus par le professionnalisme des intervenants ?

**A. K. :** Le choix des sujets traités a été très judicieux, grâce à leur cohérence avec le déroulement de la formation.

**F. V. :** Tous les intervenants font part de réelles références dans le domaine et ont su nous transmettre des compétences issues de leur professionnalisme.

**A. D. :** Les profils sont suffisamment diversifiés pour que chacun y trouve son compte.

**I. T. :** Tous professionnels sans exception, j'ai apprécié la différence d'échelle et de sujets sur les exemples présents par les uns et les autres.

### Et maintenant ? Des missions en perspectives... !

**A. K. :** J'ai maintenant plus d'autonomie et d'assurance dans le travail élaboré et une prise d'initiative plus facile.

**A. D. :** Depuis ma formation, j'ai répondu à deux consultations en programmation, pour lesquelles j'ai été retenue pour la phase d'audition. À suivre...

**I. T. :** Je suis actuellement engagée sur ma première mission de pré-programmation dans le cadre d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment public.

### Comment financer sa formation ?

Libéral, salarié, demandeur d'emploi : nous vous accompagnons dans vos démarches de prises en charge. Contactez-nous au 01 53 63 24 00.

[www.formation-architecte.com](http://www.formation-architecte.com) – e-mail : [gepa@formation-architecte.com](mailto:gepa@formation-architecte.com)



**Michel Jarleton,**  
délégué à la Formation Unfsa

**LES ARCHITECTES DOIVENT CONSTAMMENT TENIR LEUR ESPRIT EN MOUVEMENT** pour précéder, initier, accompagner ou simplement suivre les multiples évolutions sociales culturelles, économiques, techniques et réglementaires.

La formation professionnelle c'est : connaître, comprendre, acquérir, apprendre, actualiser, approfondir, s'adapter, se projeter, anticiper, évoluer...

## FORMATION CONTINUE ET FIF PL,



LES NOUVEAUX CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS POUR 2017

### Le FIF PL

Le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF PL) a été créé à l'initiative de l'UNAPL (dont l'Unfsa est membre) et des organisations professionnelles, en réponse aux dispositions de la loi du 31 décembre 1991 portant sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux et faisant obligation à tous de s'acquitter de la contribution à la Formation Professionnelle.

Le FIF PL regroupe 4 sections : Juridique, Santé, Technique et Cadre de Vie. Jean-Claude Sauvage, architecte, nous représente au sein de la section "cadre de vie" dont nous dépendons.

Dans le respect de son budget annuel disponible et en fonction des thématiques de formation, l'architecte libéral peut se former avec l'aide de la prise en charge du FIF PL jusqu'à 250 € par jour, plafonnée à 800 € ou 1 000 € par an. Il lui suffit de pouvoir justifier d'au moins une année complète de cotisations URSSAF.

### Effectuer sa demande de prise en charge :

Sur le site du FIF PL, dans l'espace adhérent un tutoriel vous guide pour effectuer vos demandes de prise en charge : [http://fifpl.fr/index.php?page=document\\_commun&doc=Support\\_ExtranetV1.0](http://fifpl.fr/index.php?page=document_commun&doc=Support_ExtranetV1.0)

Les organismes de formation comme le GEPA peuvent aussi vous aider dans cette procédure.

La collecte 2016 a été supérieure d'environ 4 millions d'euros par rapport à 2015. Le FIF PL a décidé d'utiliser ces fonds pour mettre en œuvre une simplification des procédures (dégageant du temps au personnel du FIF pour améliorer l'accueil des adhérents), renforcer les aides à l'installation, au développement de carrière et à la reprise d'entreprise, procéder à une nouvelle répartition dans les fonds divers et, augmenter les prises en charge.

### Les nouveaux critères de prise en charge des formations pour 2017

En fonction du nombre d'adhérents et du montant de la collecte, les organisations syndicales du FIF PL étudient et arrêtent, chaque année, les thèmes de formations prioritaires et les montants de prise en charge spécifiques à leur profession.

La nouvelle répartition suite à la bonne collecte attribut 5,3 millions d'euros. pour 2017 à notre section - Cadre de vie.

Pour cette nouvelle année, le FIF-PL a redéfini le choix des formations prioritairement prises en charge, et relevé les niveaux à 300€ par jour avec un plafond annuel de 1 200€.

Sont exclus des prises en charge les conférences, tables rondes, colloques, symposiums et congrès sans atelier de formation.

Vous pourrez trouver le tableau dès sa publication sur le site du FIF PL : <http://fifpl.fr/index.php?page=critere>.

Parmi les nouvelles formations accédant au statut prioritaire, nous remarquerons les suivantes :

- Tout d'abord, sous les feux de l'actualité, les formations aux **Permis d'aménager** font une entrée remarquable. Les architectes sauront utiliser cette opportunité.
- L'arrivée des **formations BEPOS et bas carbone**.
- Les formations accompagnant les diversifications du métier comme : **Architecte gérant d'immeuble, Avis à valeur vénale d'un bien immobilier, Dématérialisation des expertises**.
- Des formations de perfectionnement : **Gestion réglementaire dans les ERP, Coût global et rédaction des pièces écrites**.
- Pour faire face à une problématique grandissante, nombre d'architectes seront intéressés par les formations sur la **Transmission et la reprise d'agence**.
- Des formations juridiques essentielles sont, elles aussi, jugées prioritaires : **Droit du travail et convention collective, et Code des marchés publics**.
- Et toujours, les formations **Réhabilitation dans le cadre de l'amélioration thermique des bâtiments**.

Notons aussi les voyages d'études en groupe qui seront maintenant mieux pris en charge s'ils donnent lieu à un atelier de formation en équivalent jours avec programme précis, objectif...

Pour information, il est à noter une belle progression des formations 2016 par rapport à l'année 2015 pour notre profession. Le nombre de stagiaires a augmenté de 15 %, représentant une évolution des montants engagés de 28 %.

**Nul doute que les architectes auront à cœur non seulement de remplir leurs obligations de formation, mais surtout de maintenir leur niveau d'excellence.**

LE 22 NOVEMBRE 2016 À LYON, nous étions plus d'une centaine à suivre durant toute une journée des ateliers sur différents sujets du "BIM". En voici la synthèse.

## LA RENTRÉE DU BIM



**Lionel Blancard de Léry,**  
vice-président de l'Unfsa, président des clubs  
"Prescrire" et "BIM Prescrire"

### 1 - Les actions de l'Unfsa sur le BIM

L'Unfsa, grâce à l'action de son groupe de travail BIM, est considérée comme un leader dans le développement du BIM dans le bâtiment. Nous sommes passés de l'information à l'action. Éric Rullier, président de la Compagnie Foncière du Dôme (CFD), évoque un risque de marginalisation pour les agences qui renonceraient à cette mutation numérique. Nous nous devons d'écouter nos clients.

### 2 - Le Plan de Transition Numérique Bâtiment (PTNB)

Aujourd'hui, le mandat donné au PTNB par Mesdames Royal et Duflot, s'arrête en 2017. On fait quoi après ? Légitimement, nous pouvons espérer que le futur gouvernement poursuive le financement d'une action majeure comme le développement du numérique dans le bâtiment. Préparons-nous à cette nouvelle étape, quand bien même les financements publics s'arrêteraient !

### 3 - Le point de vue de la maîtrise d'ouvrage

La réflexion BIM est plus avancée chez les bailleurs sociaux avec un plus fort engagement de l'Union Sociale pour l'Habitat, que chez les promoteurs privés. Éric Rullier, président de la CFD et membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers, ressent néanmoins "un frémissement" chez ses confrères, dû notamment à l'apparition du BIM dans beaucoup de consultations foncières de collectivités et d'aménageurs. Pour lui, rien ne s'oppose à replacer l'architecte au centre du système et de mieux le rémunérer si la compétence et la maîtrise sont au rendez-vous pour ses missions nouvelles (métrés, synthèse, communication, exploitation, maintenance...).

### 4 - Se constituer une bibliothèque d'objets numériques modélisés et renseignés

Systématiquement, quand on présente les objets BIM des industriels, est évoqué le problème des objets génériques dans les

*"Très actif dans le BIM Prescrire Tour, Lafarge tenait à participer à cette étape lyonnaise. Bien sûr pour présenter sa démarche avec la mise à disposition d'objets BIM pour ses systèmes constructifs innovants et esthétiques, mais surtout pour faire le point sur l'introduction du BIM chez tous les acteurs. Attente satisfaite à 100 % grâce à la qualité des intervenants et leur diversité qui font la force du Club BIM Prescrire. De plus, la forme était passionnée avec cette table ronde d'architectes issus d'agences de toutes tailles, ces témoignages d'entreprises, du major au plaquiste. Bravo !"*

**Alain Birault,**  
Directeur Prescription Nationale Lafarge France

*"Depuis 2015, l'agence FACE À s'est lancée dans l'aventure du BIM, c'est donc avec grand intérêt que nous avons assisté et participé à cet événement. Durant cette journée, il a été intéressant de constater que pour beaucoup d'acteurs de la construction, le BIM n'est plus un sujet de débat mais un élément positif et primordial de l'évolution de nos métiers. Nous avons eu l'agréable surprise de voir les fabricants, industriels ayant le souci de produire des fichiers IFC et des fichiers natifs aux différents logiciels utilisés. En revanche, nous aurions apprécié l'intervention d'éditeurs de logiciels BIM spécifiques à l'économie de la construction, l'économiste semble ne pas profiter d'une évolution de ses outils au contraire du reste de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Malgré une journée dense en informations, nous avons apprécié la qualité des interventions."*

**Xavier Porte,**  
architecte – Face À, Atelier D'architecture Isabelle Raveau

marchés publics. Cette réflexion va vite devenir un "non sujet". En effet, un des appels à projets lancé par le PTNB porte sur les propriétés des objets (PO BIM). Par exemple, une plaque de plâtre a comme propriété sa stabilité au feu...

À chaque industriel de proposer toute sa valeur ajoutée sur cet objet générique. Le BIM a également révélé qu'un objet est lié à un système : l'étanchéité avec l'isolation et le support (béton, bois,...). Cette constatation a provoqué un rapprochement entre industriels : le béton (Lafarge, Cemex) et l'étanchéité (Siplast, Soprema...). La constitution d'une bibliothèque BIM est donc un maillon essentiel dans le développement du BIM.

### 5 - Faire muter son agence vers le BIM

Quatre agences de tailles variées (2 à 50 salariés) et un bureau d'étude (BET) de taille moyenne (10) ont développé leur mutation vers le BIM au sein de leur structure.

Les incontournables : se former, mutualiser en amont les compétences (architectes / BET) revoir le séquençage des missions (l'esquisse devient l'APS, L'APD devient PRO,...) et bien évidemment de la rémunération.

Les points critiques : l'investissement en temps et en moyens, la réticence naturelle au changement, la remise en cause du modèle économique de nos agences ((la mutualisation, de nouvelles associations, le salariat, la sous-traitance délocalisée...)).

### 6 - Assurer le BIM

Plusieurs assurances proposent aujourd'hui d'assurer les nouveaux risques liés au BIM. La position de l'Unfsa est claire : BIM =

qualité, donc moins de sinistralité, donc moins de primes ! Le point de vue des assureurs est plutôt le statu quo, dans l'attente d'une visibilité des effets du BIM sur la sinistralité (matérielle ou immatérielle). Toutefois, nous saluons la MAF pour la constitution, l'année dernière, d'un groupe de travail lié au sujet du BIM.

## 7 - LE BIM et les entreprises : les nouveaux enjeux

La tendance est à une (re)modélisation des projets par les entreprises. Cette situation peut paraître surprenante, mais elle témoigne de l'urgence d'une montée en compétence BIM pour les architectes qui sont légitimement à l'initiative de modéliser leur travail. Néanmoins, félicitons-nous de la volonté des TPE et PME disposées à s'ouvrir au BIM. Avec comme "ticket d'entrée" une simplification à l'accès aux métrés.

## 8 - Les travaux des partenaires du Club BIM Prescrire

Qualitel : à travers son nouveau référentiel NF Habitat, a ouvert une réflexion sur la production prochaine d'un référentiel numérique.

Bouygues Construction : l'entreprise générale participe activement aux travaux de BIM Prescrire, et régulièrement nous présente ses avancées sur le BIM.

GEPA : l'intensification des formations BIM est le signe d'une nouvelle vitalité pour le GEPA.

CSTB : EVE BIM PRO évolue comme l'un des bons outils de synthèse de projets BIM.



*" Cette journée fut très intéressante par la diversité de ses intervenants. On comprend que chacun a une expérience du BIM différente, incomplète et que c'est précisément en se rencontrant et en échangeant que l'on peut construire le processus de travail collaboratif de demain. Cependant, au-delà des contraintes numériques ou techniques, le vrai défi du BIM réside probablement dans les changements de rôles, de responsabilités, de partage des tâches et des rémunérations qu'il implique au sein du projet. "*

**Aurélia Delsignore, ingénieur - COGECI**



Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

[entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com](http://entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com)

Votre contact : [contact-branches@malakoffmederic.com](mailto:contact-branches@malakoffmederic.com)

**SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE**



**malakoff médéric**

NOTRE PROFESSION EST FORTEMENT MALMENÉE DANS SA PRATIQUE ET SON DÉVELOPPEMENT, par un contexte économique peu favorable, les normes et contraintes réglementaires, les dérives de la commande publique, les pratiques peu compréhensibles de certains maîtres d'ouvrage, notamment lors des sélections et choix d'équipes de maîtrise d'œuvre. Il convient donc, plus que jamais, de défendre notre profession qui œuvre pour le bénéfice de la société toute entière. C'est le rôle de chacun des syndicats départementaux de Provence-Alpes Côte d'Azur.



**Matthieu Marin,**  
président de l'URSA PACA

## L'UNION RÉGIONALE DES SYNDICATS D'ARCHITECTES

PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

L'URSA PACA, présidé par Matthieu Marin,  
se compose de six syndicats départementaux :

- le SA 04, présidé par Ravi Sauvageon,
- le SA 05, présidé par François Dufayard,
- le SACA, présidé par Sophie Nivaggioni,
- le SA 13, présidé par Patrick Verbauwen,
- le SA 84, présidé par Florence Loup Dario,
- le SA 83, présidé par Pascal Lestringant.

La plupart des actions sont partagées par les différents départements, comme la veille des marchés publics, les actions contre les MAPA abusifs, les rencontres professionnelles, la formation, etc.

Une de nos actions majeures porte sur la veille des marchés publics, notamment face à la problématique des MAPA dans le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre et le dumping des honoraires ; les offres anormalement basses restant bien sûr d'actualité.

Il est bien évident que certains maîtres d'ouvrage détournent la prise de décision pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, au travers de consultations basées sur des critères qui ne définissent le mieux-disant qu'à travers son prix. Est-ce volontaire ou touche-t-on là les limites du code des marchés publics ? Quoi qu'il en soit, dans les Alpes-Maritimes, avec l'aide du préfet, une charte des bonnes pratiques dans le choix des équipes de maîtrise d'œuvre a été signée avec la métropole Nice Côte d'Azur et une dizaine de communes. Cette charte fait suite aux travaux du SA83 et du SA13. Je souhaite vivement que cela se propage sur l'ensemble de la région, voir sur le plan national.

Je souhaite faire savoir à nos élus qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher ailleurs ce que l'on a chez soi, qu'ils se doivent de permettre aux talents locaux de se révéler.

Cela est nécessaire pour que le développement de cette région se fasse en harmonie avec sa population et son territoire, en créant le terreau économique qui nous permette de révéler nos compétences et, une fois ceci fait, d'y rester.

Il est primordial d'assurer un échange et une concertation entre tous les départements, afin de mutualiser notre action localement, dans le prolongement du travail réalisé au niveau national par l'Unsa.

De plus, il faut donner la chance aux jeunes de prouver leur capacité, notamment au travers des projets de taille modeste en évitant le recours à la maîtrise d'œuvre interne.

Actuellement, nous sommes alertés par des appels à promoteurs pour qui la candidature doit s'accompagner de plusieurs architectes, dont un seul bien sûr sera retenu in fine. Nous notons aussi que plusieurs sociétés publiques locales (SPL) se sont développées sur la région. Il y a là un grand danger pour les architectes et leur indépendance. Ces pratiques doivent nous faire réagir.

La formation est un sujet sur lequel nos syndicats doivent s'investir, avec l'aide du GEPA, pour en assurer une diffusion répartie sur le territoire. Un des sujets d'actualité est bien sûr le BIM. Les architectes doivent très logiquement se positionner comme les acteurs de cette évolution de nos pratiques. Un travail avec les maîtres d'ouvrage qui s'engagent dans la démarche BIM est aussi nécessaire, afin que l'usage et la pratique soient cohérents avec les attendus.

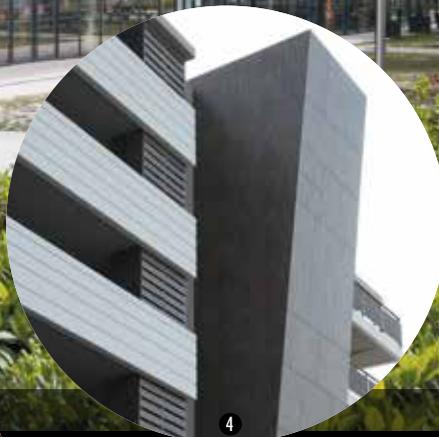
Notre région possède un territoire particulièrement varié, que ce soit par sa géographie, sa démographie ou son économie. Il est donc primordial d'assurer un échange et une concertation entre tous les départements, afin de mutualiser notre action localement, dans le prolongement du travail réalisé au niveau national par l'Unsa.

L'UNSA ET  
L'ÉQUIPE DE PAS-  
SION ARCHITECTURE  
REMERCIENT TOUS  
LES ARCHITECTES  
AYANT CONTRIBUÉ À  
LA RÉALISATION DE  
CE CAHIER DÉDIÉ  
À LA RÉGION PACA  
PAR L'ENVOI DE  
LEURS DOSSIERS :

PHILIPPE DARDY / ARCHITECTURE 54 (THIERRY LOMBARDI & PASCALE BARTOLI) / MZ ARCHITECTURE MICHAEL ZANDER,  
XAVIER PRÉDINE HUG / BARBARA RIZZO (2) / MYLÈNE DUQUENOY / HEAMS & MICHEL (BENJAMIN MICHEL ET NICOLAS  
HEAMS) / 2MFR ARCHITECTES (MARTINE MAGNAN, FRANÇOIS RÉMION) (3 © ADELINE BOMMART) / MATTHIEU ET  
SOPHIE MARIN / ABC ARCHITECTES (JEAN-PHILIPPE CABANE) (4 © ABC ARCHITECTES) / AGENCE D'ARCHITECTURE  
PASCAL LESTRINGANT / AQUATRE ARCHITECTURE (PASCALE BIROTTEAU) / LUDIVINE LAMMENS / FRANÇOIS DUFAYARD  
(5 © STUDIO ERICK SAILLET) / ROMAIN BAJOLLE ET CATHERINE GIANNI / FRADIN WECK ARCHITECTURE (JACQUES FRADIN,  
JEAN-MICHEL WECK, OLIVIER BROUWEZ, IGNACIO TILLARD) (1 © XAVIER BOYMOND) / TANGRAM ARCHITECTES



5



4



3



1

2

# L'architecture

## NOUS FAIT LA VI(LE) MEILLEURE

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## MYLÈNE DUQUENOY

VENCE (06) – [www.md-architecte.com](http://www.md-architecte.com)

2 MAISONS À OSSATURE BOIS HQE ET BBC / 150M<sup>2</sup> ET 100M<sup>2</sup>

+ GARAGES, CAGNES-SUR-MER (06)

Maîtrise d'œuvre : Mylène Duquenois

Maîtrise d'ouvrage : privée

Livraison : 2016

1) Phase chantier  
2) Vue d'ensemble



## MARIN ARCHITECTES SARL

MATTHIEU ET SOPHIE MARIN

SAINT-JEANNET (06)

VILLA A, SAINT-JEANNET (06) : CONSTRUCTION NEUVE

Maîtrise d'œuvre : Marin Architectes SARL

Maîtrise d'ouvrage : privée

Livraison : 2013



## ARCHITECTURE 54

THIERRY LOMBARDI & PASCALE BARTOLI

MARSEILLE (13) – [www.architecture54.com](http://www.architecture54.com)

1 ET 2) GYMNASIUM DE COSTEBELLE, À HYÈRES (83) :  
CONSTRUCTION NEUVE

Maîtrise d'œuvre : ARCHITECTURE 54 (mandataire)

Maîtrise d'ouvrage : AREA PACA

Livraison : 2016



3) "DRIVING CENTER" – CIRCUIT PAUL RICARD,  
LE CASTELLET (83) : CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE  
DE PILOTAGE, PISTE DE COURSE ET BÂTIMENT

Maîtrise d'œuvre : ARCHITECTURE 54  
(mandataire)

Maîtrise d'ouvrage : Circuit Paul Ricard HTTT

Livraison : mai 2013



## MZ ARCHITECTURE

MICHAEL ZANDER, XAVIER PRÉDINE HUG  
VALBONNE (06) – [www.mzarchitecture.com](http://www.mzarchitecture.com)

RÉHABILITATION ET EXTENSION DU DOMAINE VITICOLE CRU CLASSÉ, LE "CHÂTEAU DU GALOUPET"  
À LA LONDE LES MAURES (83) : CAVEAU DE VENTE POUR LE VIN DE LA PROPRIÉTÉ, SALLE ET  
TERRASSE DE RÉCEPTION, BUREAUX ET AMÉNAGEMENT DES EXTÉRIEURS.



© ALDO AMORETTI



© ALDO AMORETTI

Maîtrise d'œuvre : Michael Zander (chef d'agence), Maude Habary (chef de projet), Xavier Prédine-Hug (architecte associé)  
Maîtrise d'ouvrage : Le château du Galoupet (représenté par Clive Tucker) ; White Monaco (Stéphane Cellard, assistant à la maîtrise d'ouvrage)  
Livraison : mars 2016



© ALDO AMORETTI

## AAPL

PASCAL LESTRINGANT  
SOLLIÈS-PONT (83) – [www.aapl-archi.com](http://www.aapl-archi.com)



© SERGE DEMAILLY

RÉHABILITATION ET EXTENSION  
POUR UN LOCAL ASSOCIATIF,  
SOLLIÈS-PONT (83)  
Maîtrise d'œuvre :  
Agence d'Architecture  
Pascal Lestringant (AAPL)  
Maîtrise d'ouvrage :  
Mairie de Solliès-Pont  
Livraison : 2013



© SERGE DEMAILLY

## FRADIN WECK ARCHITECTURE

JACQUES FRADIN, JEAN-MICHEL WECK,  
OLIVIER BROUWEZ, IGNACIO TILLAR  
AIX-EN-PROVENCE (13) – [www.fradinweck.fr](http://www.fradinweck.fr)

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
PÉDAGOGIQUE À L'IUT D'AIX-EN-  
PROVENCE (13) - RT 2012  
Maîtrise d'œuvre :  
Fradin Weck Architecture  
mandataire, Ingéco,  
Ingénierie 84, Adret,  
Séba Méditerranée, HC  
Acoustique  
Maîtrise d'ouvrage : Aix  
Marseille Université  
Livraison : 2015



© SERGE DEMAILLY



© SERGE DEMAILLY

## BAJOLLE & GIANNI ARCHITECTES

ROMAIN BAJOLLE ET CATHERINE GIANNI  
MARSEILLE (13) - [www.bajolle-et-gianni.fr](http://www.bajolle-et-gianni.fr)



© BAJOLLE & GIANNI ARCHITECTES

**GYMNASE DE TRETS (13) :**  
CONSTRUCTION D'UNE SALLE  
OMNISPORTS AVEC STRUCTURE  
D'ESCALADE, TRIBUNES  
ET VESTIAIRES

Maîtrise d'œuvre :  
Bajolle & Gianni  
architectes,  
SNC Lavalin BET TCE  
Maîtrise d'ouvrage :  
ville de Trets  
Livraison : 2014



© BAJOLLE & GIANNI ARCHITECTES



© BAJOLLE & GIANNI ARCHITECTES

## HEAMS & MICHEL ARCHITECTES

NICOLAS HEAMS ET BENJAMIN MICHEL  
BIOT (06) - [www.heamsmichel.com](http://www.heamsmichel.com)

### 1) ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL (EMAI), TOURRETTE-LEVENS (06)

Maîtrise d'œuvre : Heams & Michel Architectes,  
Benjamin Michel architecte mandataire, Nicolas  
Heams architecte cotraitant, Faugue Renaut  
architectes collaborateurs études.  
Maîtrise d'ouvrage : SIVOM Val de Banquière  
Livraison : 2013

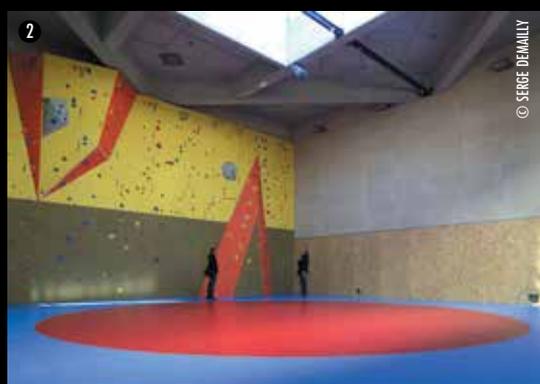


1

© SERGE DEMAILLY

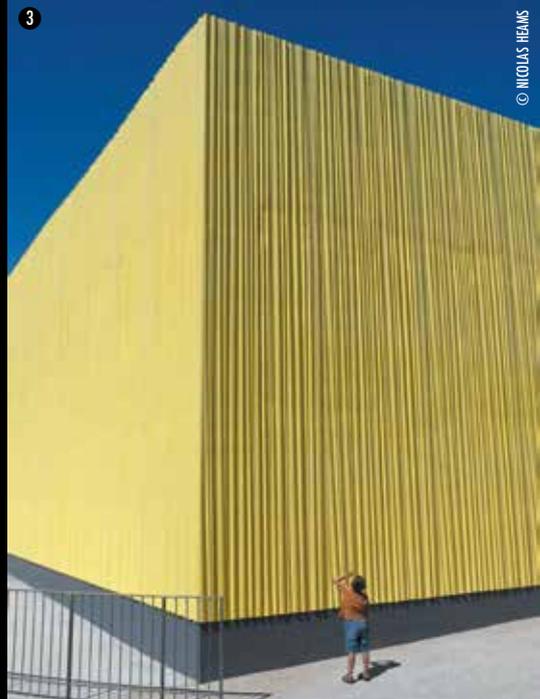
### 2 ET 3) SALLE DE SPORTS, TOURRETTE-LEVENS (06)

Maîtrise d'œuvre :  
Heams & Michel  
Architectes, Benjamin  
Michel architecte  
mandataire, Nicolas  
Heams architecte  
cotraitant  
Maîtrise d'ouvrage :  
Conseil Général des  
Alpes - Maritimes  
Livraison : 2012



2

© SERGE DEMAILLY



3

© NICOLAS HEAMS

PRÈS DE VINGT PERSONNES ISSUES DE NEUF AGENCES (Obras et le collectif AJAP14) ont travaillé avec deux collectifs de photographes (France Territoire Liquide et Myop) et l'équipe d'édition de Pierre Hebbelinck pour l'exposition et le livre édité chez Fourre-tout à Liège. Expérience croisée qui révèle aussi une autre manière de travailler. Au-delà de l'exposition, cette recherche est pérenne et continuera à rendre compte du bouillonnement de ce que nous avons appelé *le terreau*. L'architecture intéresse tout le monde, sur tous les territoires. Et au-delà des "grands projets", cette architecture ordinaire et augmentée intéresse plus qu'on le pense nos voisins européens.



© EL MERCURIO

**Frédéric Bonnet,**  
Commissaire de la 15<sup>e</sup> Biennale  
d'architecture de Venise

## “NOUVELLES RICHESSES”

PAVILLON FRANÇAIS DE LA 15<sup>E</sup> BIENNALE D'ARCHITECTURE DE VENISE

### Les effets de la proposition d'Aravena

Alejandro Aravena insiste sur les rapports entre architecture et société. L'architecture, avec ses outils, apporte des réponses aux défis contemporains : inégalités sociales et territoriales, logement des plus démunis, accueil des migrants, enjeux écologiques, etc. Ses questions s'étendent sur un spectre très large et les réponses varient d'ailleurs d'une région du monde à l'autre. Même si la globalisation révèle des préoccupations communes, de grands écarts demeurent. Le logement social ne recouvre pas les mêmes réalités au Chili qu'en Europe occidentale. Le point de vue n'est pas nouveau. L'architecture a pris position à plusieurs reprises, après les deux grandes guerres du vingtième siècle mais aussi au cours des années soixante et soixante-dix. En France, l'engagement des modernes pour le logement en témoigne. Mais ce lien entre architecture, politique, économie et social était atténué par plusieurs décennies d'optimisme globalisé, où un observateur inattentif pouvait ne voir de l'architecture que les projets emblématiques des quartiers les plus riches. Or, les expérimentations et les engagements sont innombrables, ce que dévoile cette biennale salutaire. Avec "Nouvelles Richesses", nous montrons que des territoires français peu médiatisés sont en réalité des foyers d'invention. Transformation organisée de l'espace que nous habitons (édifices, paysages, espaces publics, infrastructures), l'architecture apporte de nouvelles richesses : directement économiques, comme l'activation d'une filière, mais aussi richesses démocratiques (citoyens, élus ou entreprises se regroupent autour d'un projet), valeur ajoutée à des savoir-faire, création de nouvelles méthodes de travail. Dans l'esprit de la demande d'Aravena, qui insistait sur la capacité des outils propres à l'architecture, nous avons proposé une exposition d'architecture, qui partent de projets réalisés, de reportages sur diverses situations, avec l'aide de photographies, de cartes, de plans et de coupe – nous avons tout redessiné -, de maquettes et de prototypes. Ce sont nos outils, et il y avait longtemps qu'un pavillon français n'avait pas consacré cet exercice.

### Les autres pavillons

Est-ce l'effet de la question très politique d'Aravena, les pavillons ont, de l'avis de tous, mieux communiqué que les autres années. Nous avons beaucoup échangé avec les commissaires voisins et



parfois plus éloignés, et constaté de nombreuses convergences. L'invention sur les procédés de conception, ou encore l'accent mis sur les matières et les procédés constructifs plus sobres et mieux articulés avec l'économie locale, les enjeux de l'urbanisation (densification, gentrification, spéculation), l'intérêt porté sur les zones rurales, l'habitat des citoyens les plus pauvres et des migrants sont des points de convergences. Nos voisins directs des Giardini en témoignaient en direct, du pavillon allemand aux murs ouverts au passage à l'intervention très polémique de Pierre Bélanger contre les effets écologiques des politiques industrielles canadiennes; le travail épatant des coréens sur la densification, ou encore des finlandais sur l'accueil des migrants ; centrés sur l'architecture elle-même, nos amis belges et espagnols partagent avec le pavillon français plusieurs hypothèses, comme le renouvellement de l'esthétique contemporaine par l'économie de moyens. Les commissaires et visiteurs étrangers nous ont fait part de leur satisfaction –et parfois surprise- de voir l'architecture française sous ce jour nouveau.

**Pour en savoir plus :** [www.nouvellesrichesses.fr](http://www.nouvellesrichesses.fr)

## ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

### 50 bâtiments d'exception

Antony Radford, Selen Morkoç, Amit Srivastava – Éd. Dunod – 342 pages – 45 €

À travers le monde et par les plus grands architectes, du choix de leur forme extérieure à celui des matériaux employés, de la description de leur circulation intérieure à la

façon dont ces bâtiments s'intègrent dans leur environnement..., chacun de ces bâtiments contemporains d'exception fait l'objet d'une analyse approfondie.

Plus de 2.500 schémas et dessins commentés dont d'authentiques documents de travail illustrent le propos.



## URBAN MAN

Frédéric Soltan et Dominique Raboteau – Éd. La Martinière – 264 pages – 40 €

Demain, 10 milliards d'hommes peupleront la planète, environ 7 milliards d'entre eux seront des citoyens. Ce livre plonge au cœur des immenses mégalopoles du monde pour y montrer la vie des hommes et des femmes dans toute leur diversité. Depuis cinq ans, les auteurs créent des livres esthétiques et engagés dans lesquels Frédéric Soltan réalise les photographies, tandis que Dominique Raboteau en écrit les textes.



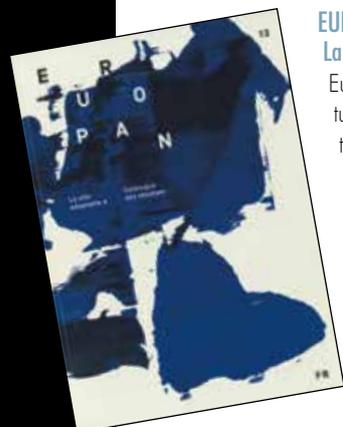
## EUROPAN

### La ville adaptable 2 – catalogue des résultats

Europan est une fédération européenne de structures nationales qui organisent simultanément tous les deux ans des concours d'idées suivis de réalisations destinés aux jeunes professionnels de la conception urbaine (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, sociologues...) de moins de 40 ans. À chaque session, des collectivités et leurs partenaires proposent aux candidats des sites de projet en relation avec un thème commun à toute l'Europe.

S'associer à des collectivités, provoquer débats et échanges, permettre la prise de parole de jeunes équipes multidisciplinaires européennes dans un cadre expérimental, sont les objectifs.

[www.europanfrance.org](http://www.europanfrance.org) ou [www.europan-europe.eu](http://www.europan-europe.eu)



## VITRUVÉ ET LE VITRUVIANISME

Georg Germann – poche architecture – Presses polytechniques et universitaires romandes – 327 pages – 29,50 €

Le livre examine le retentissement de Vitruve sur la théorie de l'architecture au Moyen-âge, à la Renaissance et dans les temps modernes. Émanant de cours et de séminaires donnés à l'université de Bâle, et donc destiné à l'enseignement, il propose un aperçu de l'exégèse vitruvienne et vise à mettre en place des jalons qui renvoient à la lecture des textes.



## MANUEL ILLUSTRÉ DE BRICOLAGE URBAIN

### Outils, ressources pratiques et projets à faire soi-même pour rendre la ville plus conviviale et partagée

Étienne Delprat, YA+K et Nicolas Bascop – Éd. Alternatives – 128 pages – 25 €

Les auteurs, architecte et artiste fondateur du collectif YA+K pour Étienne Delprat, dessinateur de presse pour Nicolas Bascop, lancent un défi en proposant le premier manuel illustré de bricolage urbain. Les exemples décrits ne sont pas à réaliser mais réalisables, à explorer tout de suite !



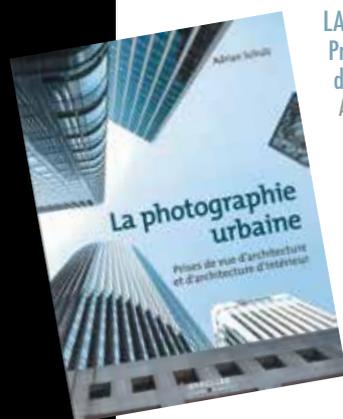
## LA PHOTOGRAPHIE URBAINE

### Prises de vue d'architecture et d'architecture d'intérieur

Adrian Schulz – Éd. Eyrolles – 263 pages – 29,90 €

La photographie urbaine et d'architecture s'accommode du matériel le plus basique pourvu que le photographe démontre une maîtrise des notions de volume, de perspective, de composition, de découpage des plans, de lumière et des outils de retouche pour réussir à mettre en valeur les bâtiments et leurs intérieurs. Adrian Schulz, architecte et photographe professionnel dans toute l'Europe et en Amérique du Nord, montre

la diversité des approches de la prise de vue architecturale et invite le lecteur à considérer son environnement autrement, à voir les lignes, les matières, à explorer les changements de luminosité... Photos, croquis et plans en 3D permettent de comprendre la démarche de l'auteur sur le terrain.



## INSTALLATION D'UN RÉSEAU EN FIBRE OPTIQUE DANS LES CONSTRUCTIONS NEUVES

### Guide pratique nouvelle version 2016

130 pages – objectif-fibre.fr

Ce guide est le fruit d'un travail collectif ayant réuni la filière des communications électroniques et de la filière électrique. Objectif fibre est une plateforme ouverte aux acteurs concrètement impliqués dans le déploiement de la fibre optique. Les professionnels disposent d'un référentiel technique offrant une vision homogène sur la réglementation, les matériels et les règles de l'art en matière de techniques d'installation des réseaux en fibre optique dans les bâtiments à construire ou à rénover.





## LA PREMIÈRE MAISON SAINT-GOBAIN MULTI-COMFORT SÉRÉNITÉ !

Inaugurée en février 2016, cette maison de 250 m<sup>2</sup> a été conçue par le groupe Saint-Gobain et ses marques, en partenariat avec l'association Phoenix senior<sup>1</sup> et dessinée par le cabinet d'architecture Rolland.

*"L'offre Multi-confort Sérénité s'inscrit dans le prolongement du programme Multi-Confort. L'idée est de développer un concept d'habitat intergénérationnel et évolutif pour garantir le bien-être des personnes au fil des années."*

Maurice Manceau, Directeur Saint-Gobain Habitat

Le Concept Multi-Confort Sérénité vise à préparer le bâti en amont pour qu'il puisse être **adapté ou modulé** à moindre coût et selon les **aléas de la vie** tout en gardant **une maison agréable à vivre et esthétique**.

Parmi les adaptations du bâti de cette première maison, on peut citer quelques exemples : des couloirs implantés de façon à faciliter la circulation avec une largeur de 1.20m, l'absence de seuils, des cloisons renforcées pour installer ultérieurement des mains courantes, des portes coulissantes d'une largeur de 90cm, des contrastes de couleurs qui aident à l'orientation (murs, sols, interrupteurs...).

### À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des solutions pensées pour le bien-être de chacun et l'avenir de tous. Ces solutions se trouvent partout dans notre habitat et notre vie quotidienne : bâtiments, transports, infrastructures, ainsi que dans de nombreuses applications industrielles. Elles apportent confort, performance et sécurité tout en répondant aux défis de la construction durable, de la gestion efficace des ressources et du changement climatique.

### LE RÉFÉRENTIEL MULTI-COMFORT SÉRÉNITÉ



#### FACILITER LA VUE

(maximisation des apports de lumière, création de contrastes de couleurs...)



#### FACILITER L'ACCESSIBILITÉ

(élargissement des ouvertures, renforcement localisé de cloison ou plafond, installation d'un mobilier adapté...)



#### FACILITER L'AUDITION

(isolation acoustique optimale, intégration de haut-parleur en cloison...)



#### FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT

(mise en place d'une réserve pour le stockage médical...)



#### FACILITER L'USAGE

(mise en place de symboles et pictogrammes d'accompagnement au quotidien, faciliter le nettoyage...)

1. L'Association PHOENIX-SENIOR, créée en 2011, a pour objectif de rassembler des acteurs impliqués dans un projet d'habitat évolutif permettant aux personnes vieillissantes de vivre chez elles en autonomie, le plus longtemps possible.



Contact : Maurice Manceau, Directeur Saint-Gobain Habitat

Tél : 01.47.62.53.74 – E-mail : Maurice.Manceau@saint-gobain.com – Site internet : [www.construireavecsaint-gobain.fr](http://www.construireavecsaint-gobain.fr)



RISQUES ?

RESPONSABILITES ?

GARANTIES ?

CONTRATS ?

BIM MANAGER ?

LA MAF À VOS CÔTÉS, RÉALISEZ VOS PROJETS BIM AVEC UNE BELLE ASSURANCE.

Francesco Palcarei

Depuis sa création, la MAF anticipe et accompagne l'évolution du métier d'architecte. Le cas du BIM est exemplaire. Sans attendre de disposer de retours sur l'utilisation des nouveaux outils numériques de conception, la MAF apporte ses garanties à ceux qui se sont déjà approprié le BIM. Elle cherche en amont à évaluer les impacts possibles du BIM sur leurs responsabilités. Ainsi, l'esprit libéré, la création des architectes reprend tous ses droits.

En savoir plus : 01 53 70 30 00 | [www.maf.fr](http://www.maf.fr)

**MAF**

Mutuelle  
des Architectes  
Français  
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE